

BÂTIMENT DURABLE

Synthèse annuelle 2018

La rénovation énergétique des logements dans le Grand Est



123

Panorama général

p.3

- Chiffres clés p.3
- Les principaux dispositifs p.5



La rénovation énergétique selon le parc de logements

p.7

- Logements privés p.7
- Copropriétés p.8
- Logements publics p.10
- Retombées économiques p.11



Dynamique des dispositifs d'aide

p.12

- CITE : Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique p.12
- Eco-PTZ p.14
- Dispositif « Habiter Mieux » p.15
- CEE : Certificat d'Economie d'Energie p.16
- Eco-PLS p.17



L'accompagnement dans les territoires

p.18

- Les points d'entrée pour les particuliers p.18
- La rénovation énergétique performante p.22
- L'accompagnement des copropriétés p.24



Labels et qualifications

p.26

- RGE : Reconnu Garant de l'Environnement p.26
- Labellisations et certifications p.28



Chiffres clés

PARC PRIVÉ	Grand Est	
	Chiffres 2015	Part
Nombre de logements privés	2 419 166	8% du parc français
<i>Dont nombre de logements individuels</i>	<i>1 461 334</i>	<i>60%</i>
<i>Dont nombre de logements collectifs</i>	<i>957 832</i>	<i>40%</i>
Logements* datant d'avant 1949	934 678	39%
Logements* datant de 1949 à 1974	544 731	23%
Logements* datant d'après 1974	913 919	38%

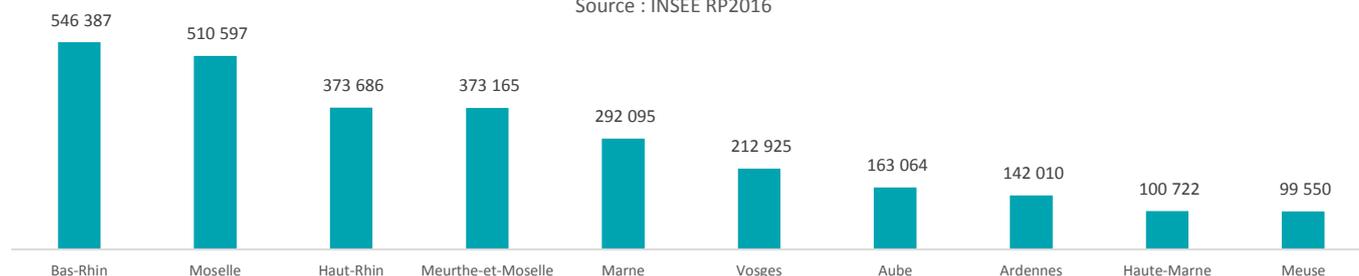
*25 838 logements n'ont pas de date renseignée

Source : FILOCOM 2015

PARC SOCIAL	Chiffres 2018	
	Chiffres 2018	Part
Nombre de logements sociaux	432 544	9% du parc français
<i>Dont nombre de logements individuels</i>	<i>57 781</i>	<i>13%</i>
<i>Dont nombre de logements collectifs</i>	<i>369 412</i>	<i>85%</i>
<i>Dont logements datant d'avant 1950</i>	<i>30 652</i>	<i>7%</i>
<i>Dont logements datant de 1950 à 1969</i>	<i>144 606</i>	<i>33%</i>
<i>Dont logements datant d'après 1969</i>	<i>257 286</i>	<i>60%</i>
<i>Dont nombre de logements à étiquettes A et B</i>	<i>25 294</i>	<i>6%</i>
<i>Dont nombre de logements à étiquettes C et D</i>	<i>233 639</i>	<i>54%</i>
<i>Dont nombre de logements à étiquettes E, F et G</i>	<i>111 316</i>	<i>26%</i>

Source : RPLS (Répertoire du parc locatif social) 2018
 Les données des logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte (SEM) sont inclus.
 Sans ces logements, le parc social s'élève à 426 937 logements.

Nombre total de logements par département
 Source : INSEE RP2016



Toutes les déclinaisons départementales intégrées dans ce baromètre sont représentées par ordre décroissant du nombre total de logements, comme indiqué ci-dessus



Chiffres clés

Objectifs sectoriels en rénovation (SRADDET adopté le 22/11/2019) du SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDET)

Réduction de la consommation énergétique du secteur résidentiel :

-47% à horizon 2030 /
-89% à horizon 2050
(année de référence 2012)

Rénovation de 100% des logements
construits avant 2015 d'ici 2050 avec la cible
104 kWhEP/m²
conformément à la Loi TECV

Rénovation de :
→ **358 574** logements sociaux
→ **2 385 925** autres logements

Données issues des travaux de scénarisation visant l'objectif stratégique Région à Energie Positive et bas carbone en 2050 du projet de SRADDET

Objectifs nationaux du PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (PREB)

500 000
logements
rénovés par an

Dont : **250 000** logements occupés par des ménages
modestes

Dont : 100 000 passoires thermiques
dans le logement social

Dont : **250 000** logements occupés par des
propriétaires ou locataires, modestes ou non
modestes

Dont : 150 000 passoires thermiques
occupées par des propriétaires

	Grand Est	
	Chiffres 2018	Evolution 1 an
Nombre de CITE (Crédit d'impôt) accordés	122 260	+13%
Nombre de logements engagés dans le Dispositif « Habiter Mieux » (Précarité énergétique)	6 814	+11%
Nombre d'Eco-Ptz (Prêt à Taux Zéro) accordés	1 986	-19%
Nombre d'Eco-PLS (Prêt Logement Social) engagés	5 309	+27%
Nombre d'entreprises ayant le signe RGE	5 606	-10%
Nombre de demandes traitées par les EIE (Espaces Info Energie) ADEME / ADIL départementales du Grand Est (*demandes concernant uniquement l'amélioration énergétique et les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique)	12 623 / *4 963	-4% / +37%
CEE (Certificats d'Economies d'Energie) délivrés	37 041 GWh cumac	+125%



Les principaux dispositifs

Le **crédit d'impôt (CITE)** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour des travaux de rénovation partielle ou globale

L'**éco-PTZ (Eco Prêt à Taux Zéro)** concerne un nombre plus limité de ménages, pour des travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen

Le **PTZ** d'abord appelé Prêt à 0% puis NPTZ puis PTZ+, réintroduit la possibilité de financer des acquisitions dans l'ancien, sous condition de travaux et de localisation

Le dispositif **Habiter Mieux** permet d'accompagner fortement les ménages modestes grâce aux financements de l'ANAH

« **Climaxion** » est un programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire

La **T.V.A à taux réduit** s'applique aux travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements

Les **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** est un dispositif au bénéfice des ménages et des entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte

L'**éco-PLS (Eco Prêt Logement Social)** est un dispositif national permettant de financer la rénovation dans le logement social

Le **Feder (Fonds européen de développement régional)** fait partie des principaux financeurs des opérations de rénovation énergétique HLM

Ces dispositifs ne couvrent qu'une partie de la cible visée, par conséquent la **marge de progression est importante**

Globalement, ces dispositifs ont un impact tant d'un point de vue **énergétique, qu'économique**

Les dispositifs peuvent être **cumulables** sous certaines conditions

Parc privé

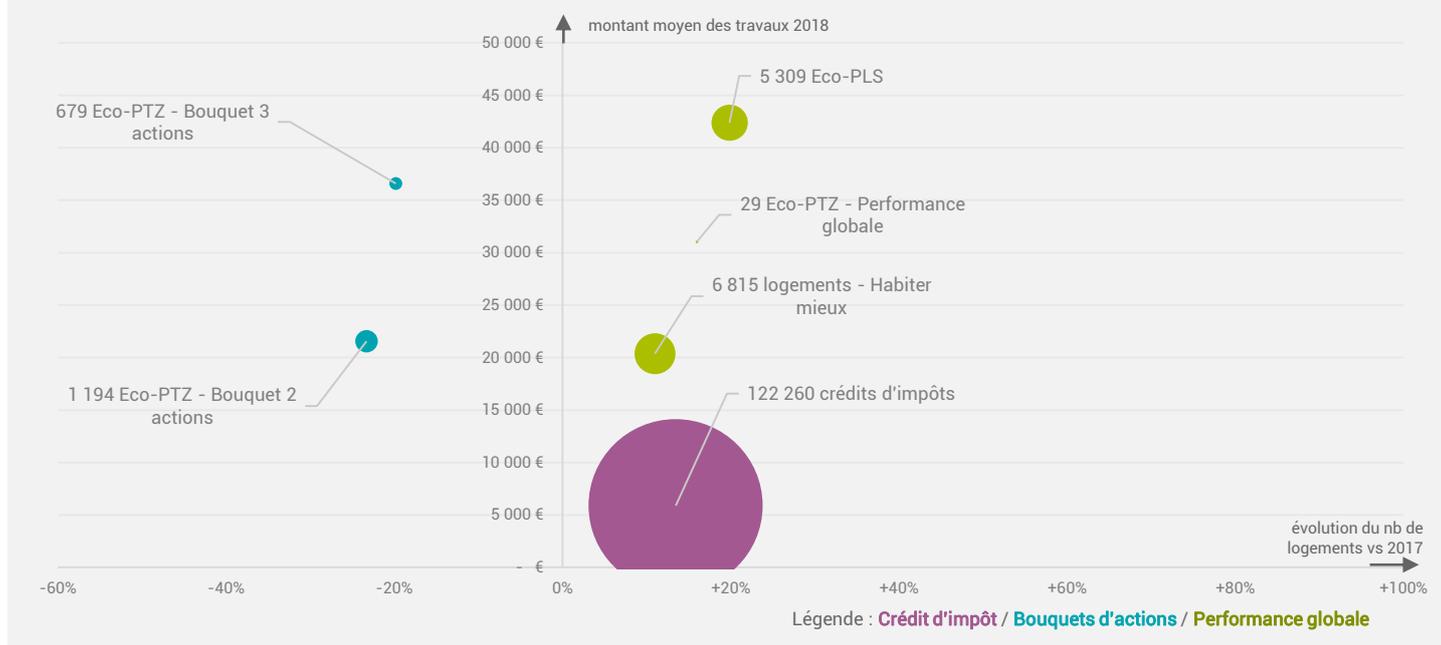
Parc privé et social

Parc social

Bilan 2018 des dispositifs financiers pour la rénovation des logements dans le Grand Est

Les leviers à la rénovation énergétique en 2018 en Grand Est vs 2017

Unité : nombre de logements et montant en euros HT
Sources : CERC à partir des données ANAH, DHUP, DGFIP, SGFGAS



Le **crédit d'impôt**, malgré les nombreux changements réalisés ou annoncés, reste le principal dispositif sollicité par les ménages et connaît à nouveau une hausse en 2018 par rapport à 2017.

En 2020, le CITE sera remplacé par une prime qui sera versée par l'Anah. Le montant de la prime dépendra à la fois des revenus et du gain énergétique que les travaux engagés permettent de réaliser. Le versement de la prime s'effectuera au moment des travaux et non plus l'année suivante.

L'**éco-PTZ** est un dispositif prorogé jusque fin 2021. Depuis le 1^{er} mars 2019, il n'est plus obligatoire de réaliser un bouquet de travaux pour solliciter un éco-PTZ.

L'Anah a développé 2 nouvelles offres : l'aide « Habiter mieux agilité » et l'aide « Habiter mieux sérénité ». La première permet de financer un type de travaux de rénovation énergétique parmi 3 proposés, tandis que la seconde permet de financer un bouquet de travaux.

A travers le programme **Climaxion**, l'ADEME et la Région Grand Est apportent des aides en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Peuvent en bénéficier : les copropriétés, les entreprises, les collectivités et associations ainsi que les bailleurs sociaux. Plusieurs nouveaux soutiens ont été mis en place en faveur de l'économie circulaire en particulier un appel à projet concernant les déchets du BTP.

Le dispositif incitatif destiné à la rénovation du parc public, l'**Eco-PLS**, a bénéficié à plus de 5 300 logements, dont une majorité (64%) a atteint le niveau **BBC-Rénovation**. 40% des Eco-PLS sont délivrés dans le Bas-Rhin, 15% dans la Marne.

Note d'information :

Les dispositifs cités dans ce baromètre n'incluent pas les dispositifs spécifiques des collectivités territoriales.



La rénovation du parc privé

Source : estimation CERC

Avec aides (CITE, Eco-PTZ, « Habiter Mieux », dispositif régional)

→ Rénovations effectuées ou terminées en 2018

18 200 à 20 800 logements privés ont été rénovés en 2018 ou ont terminé en 2018 une rénovation étalée sur plusieurs années, grâce aux dispositifs d'aide.

14 600 à 17 000 logements privés ont été rénovés en 2018 (+17% environ en 1 an).

3 600 à 3 800* logements privés ont terminé en 2018 une rénovation étalée sur plusieurs années. Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2018 se conjugue avec une ou plusieurs actions effectuées en 2017, et permet de terminer la rénovation énergétique en 2018. Le nombre de rénovations étalées sur 2 ans diminue légèrement : -12% à -17% environ en 1 an.

→ Dont Rénovations performantes en 2018

8 000 à 8 800 logements privés ont été rénovés avec un gain énergétique performant (les données utilisées pour l'estimation ne permettent pas d'estimer précisément le niveau de performance atteint : gain énergétique supérieur à 50%, bouquets de travaux isolation, performance globale). Il s'agit de travaux étalés et terminés en 2018 ou travaux uniquement réalisés sur 2018. Par rapport aux chiffres 2017 mis à jour, le nombre de rénovations performantes augmente de +2% à +4% en 1 an.

*En 2017, le nombre de rénovations étalées était bien plus important en raison d'un nombre plus important de CITE. Ce chiffre a été mis à jour et les nouvelles estimations du nombre de rénovations étalées sont : 4 100 à 4 600, impactant également le chiffre total : 16 600 à 19 100 rénovations en 2017.

Sans aide

→ Rénovations effectuées ou terminées en 2018

12 800 à 13 300 rénovations ont été effectuées sans aide.

Dont : **5 100 à 5 300** rénovations performantes

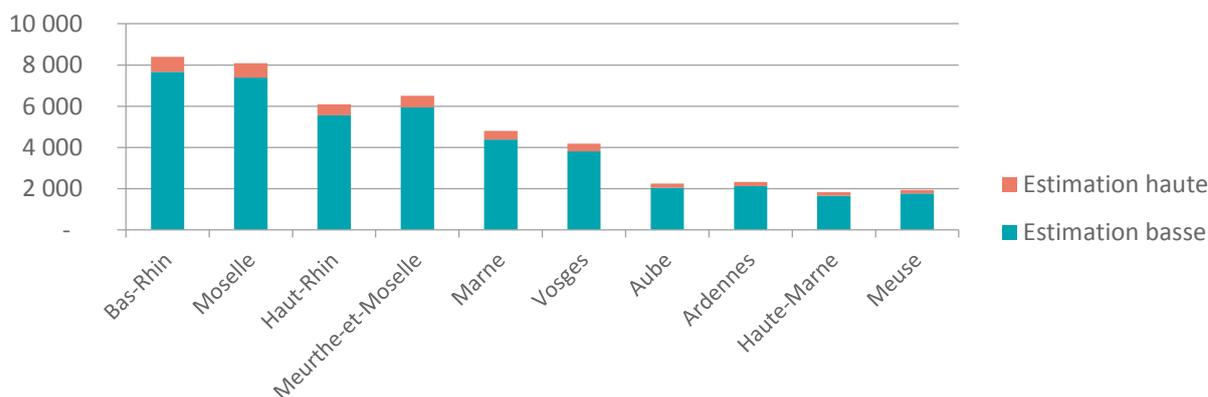
Dont : **4 600 à 4 800** en auto-rénovation

Note d'information : les estimations des rénovations effectuées sans aide sont à analyser avec prudence car la méthode nécessite encore d'être affinée.

Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'une méthode d'estimation développée par le Réseau des CERC. Elle se base sur des hypothèses de cumul des dispositifs, sur l'évolution du recours au crédit d'impôt en 2018 pour les travaux réalisés en 2017, mais également sur la part des rénovations énergétiques ayant recours aux dispositifs d'aide. A cette fin, la connaissance régionale mais également une analyse des études existantes (en particulier de l'enquête TREMI menée par l'ADEME) ont été indispensables pour valider certaines hypothèses.

Estimation* du nombre de rénovations énergétiques par département

Source : Estimation CERC Grand Est



* Le postulat de départ est le suivant : la part des rénovations effectuées sans aide est la même que celles effectuées avec aide(s).



La rénovation des copropriétés

Près de 500 000 logements en copropriétés sont recensés dans le Grand Est, soit environ 18% du parc de logements de la région. Les copropriétés sont concentrées dans les départements les plus urbains et dans les zones les plus denses de ces départements. L'Eurométropole de Strasbourg, le Grand Nancy, le Grand Reims, Mulhouse Alsace Agglomération et Metz Métropole concentrent 45 % des copropriétés de la région.

En région Grand Est, près de 31 000 copropriétés présentent potentiellement des difficultés en termes de gestion et/ou de bâti. Ces copropriétés (en général de petite taille) sont pour une grande partie d'entre elles peuplées par des personnes aux revenus modestes qui ont des difficultés à payer leurs charges.

Au cours de l'année 2018, **855** logements en **copropriétés fragiles** ont bénéficié des aides de l'Anah via le nouveau programme Habiter Mieux en copropriété et **11** logements en **copropriétés en difficulté** ont pu être accompagnés dans un programme de rénovation (OPAH copropriété dégradée ou Plan de sauvegarde).

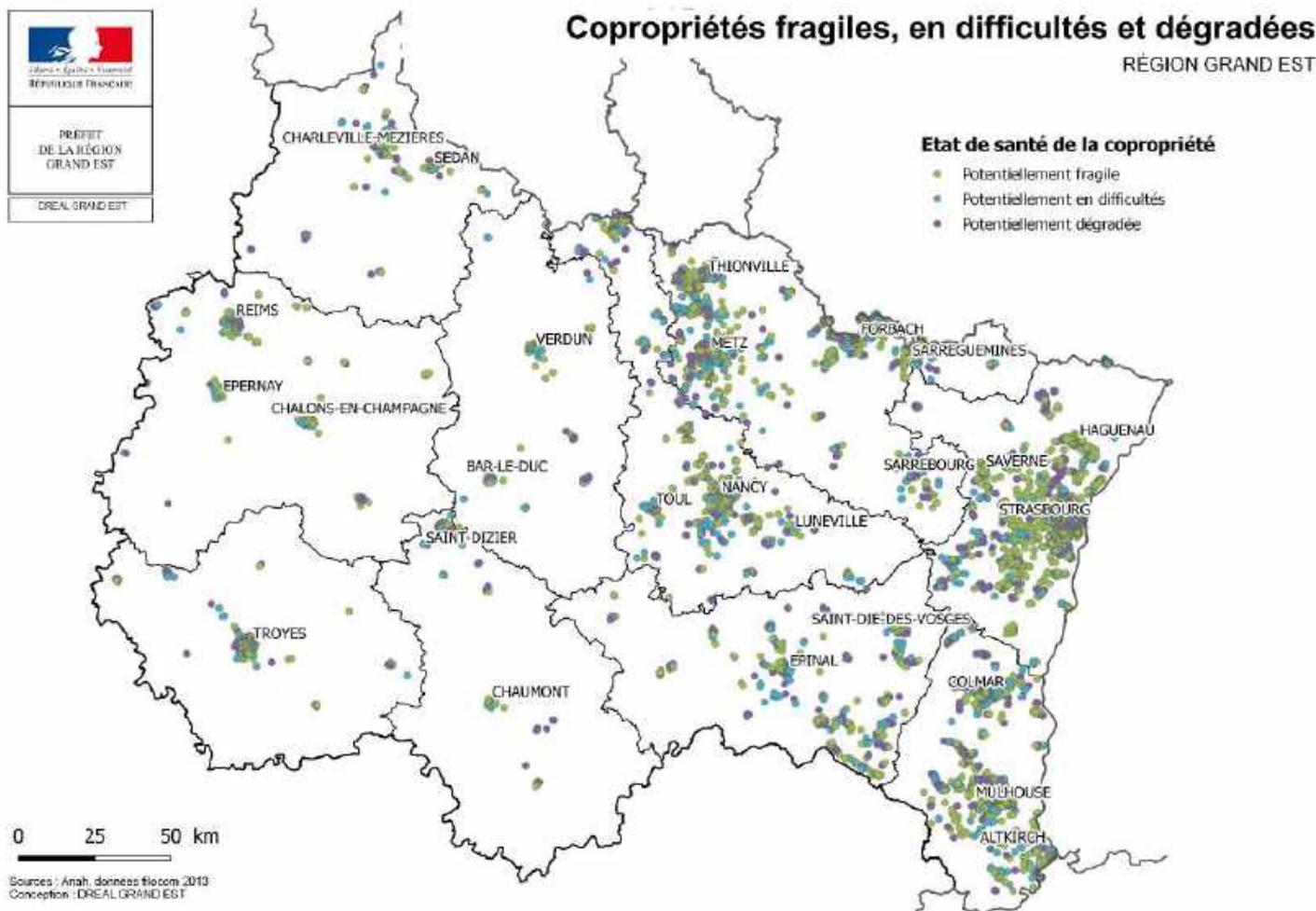
Depuis le 1^{er} janvier 2016, un registre d'immatriculation recense toutes les copropriétés de France. Les plus grosses d'entre elles (plus de 200 lots d'habitation) avaient l'obligation de s'immatriculer avant le 31 décembre 2016. En 2017, ce fût le tour des copropriétés comptant entre 50 et 200 lots d'habitation, la dernière tranche (moins de 50 lots d'habitation) devait obligatoirement être immatriculée pour le 31 décembre 2018. La non-immatriculation d'une copropriété peut bloquer les ventes de bien, l'accès aux aides publiques et même faire l'objet de pénalités. Au 07/10/2019, le registre compte plus de 31 600 copropriétés immatriculées, soit 86% de plus qu'au 19/09/2018.

(Pour en savoir plus : <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr>)

La rénovation des copropriétés fragiles : une priorité pour les années à venir

Copropriétés fragiles, en difficultés et dégradées

RÉGION GRAND EST





La rénovation des copropriétés

Près d'un ménage sur cinq dans le Grand Est habite dans une copropriété. Depuis 5 ans, les copropriétés ont été promues au rang d'enjeu national au sein des politiques de l'habitat. La rénovation d'une copropriété présente souvent des difficultés particulières (financières, profil des copropriétaires, juridiques, complexité de fonctionnement et de gestion) et nécessite un accompagnement spécifique.

L'État a élaboré en 2015, en partenariat avec l'Anah, un Plan triennal de mobilisation en faveur des copropriétés fragiles et en difficulté. Ce plan a fait l'objet d'une déclinaison régionale pilotée par la DREAL dans l'objectif de fédérer les acteurs de la copropriété afin d'endiguer le phénomène de dégradation rapide (les copropriétés du Grand Est se dégradent deux fois plus vite que la moyenne nationale). En 2018, un travail de déclinaison du plan régional a été mis en place au travers d'ateliers de priorisation des actions ou d'échange autour de thématiques particulières (rôle des collectivités, financement des travaux en copropriétés, connaissance du patrimoine, etc.). Afin de prendre la suite de ce plan triennal, l'État a lancé en octobre 2018 le plan Initiative Copropriétés. Il répond au constat qu'un certain nombre de copropriétés n'ont pas pu sortir de leur état de dégradation pour retrouver un fonctionnement sain malgré les aides de l'État dont elles ont bénéficié. Deux listes évolutives de copropriétés prioritaires ont été établies : une liste de suivi national dans laquelle figure Mulhouse (parmi 14 collectivités françaises), et une liste régionale où figurent 41 copropriétés du Grand Est représentant 4 263 logements. L'objectif de ce plan est de renforcer la mobilisation des acteurs autour de ces copropriétés en difficulté afin de débloquent des situations. Pour ce faire, les copropriétés de ces deux listes bénéficient d'un accompagnement humain et financier renforcé, via des outils d'intervention renouvelés et la mobilisation de partenaires (l'ANAH, l'ANRU, Action Logement, la Caisse des dépôts et Procivis). En contrepartie, les collectivités s'engagent à s'investir dans le traitement de ces copropriétés pour qu'elles puissent sortir de leur état de dégradation de façon pérenne.

D'autres actions ont été également mises en place pour inciter à la rénovation des copropriétés :



- ❖ La DREAL, en collaboration avec ses partenaires, a développé, en complément du plan Initiative Copropriétés, l'outil numérique « PAC Copro » à disposition des collectivités leur permettant de prendre la mesure des enjeux régionaux et locaux des copropriétés fragiles et en difficulté. Cet outil a pour vocation également d'initier ou conforter leurs plans stratégiques d'accompagnement de ces copropriétés. L'accès à la plateforme se fait via ce lien : <https://paccopro-dreal-gd-est.fr/>
- ❖ La **VOC (Veille et Observation des Copropriétés)** est un outil d'aide méthodologique et financière pour développer des démarches d'observation locales des copropriétés fragiles. Cette observation permet de détecter au plus tôt la fragilité de certaines copropriétés. Le montant de l'aide est de 50% de la dépense dans la limite de 60 000€ d'aides de l'ANAH, pour une durée minimum de 3 ans. 2 de ces dispositifs sont en cours sur la région et un troisième devrait voir le jour dans les prochains mois.
- ❖ Le **POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété)** est un dispositif permettant d'accompagner les copropriétés qui présentent des premiers signes de fragilité. Cet accompagnement a pour but de limiter les difficultés, voire résorber les dettes. Le montant de l'aide est de 50% de la dépense HT au maximum, dans la limite de 50 000€ d'aides de l'ANAH par an. L'engagement de la copropriété dans ce programme doit être au minimum de 3 ans. 5 Programmes sont en cours sur la région et un sixième est en cours d'élaboration.
- ❖ La Région Grand Est s'engage également dans la problématique des copropriétés en déployant le programme **Climaxion** proposant un accompagnement des copropriétés via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cet AMO propose une ingénierie technique, sociale et financière favorisant ainsi l'émergence de projets de rénovation ambitieux. Une aide à l'investissement est également octroyée pour les opérations de rénovation sur l'enveloppe thermique du bâtiment qui respecte un bouquet de travaux BBC-compatibles (solutions techniques de référence). Les aides Climaxion sont cumulables avec celles de l'ANAH, dans le respect des conditions en vigueur.
Pour en savoir plus sur le programme Climaxion : <http://www.climaxion.fr/aides-financieres/>





La rénovation du **parc social**

Source : Caisse des Dépôts

Plus de **5 300** logements **sociaux** rénovés en **2018**, dont **3 400** en niveau **BBC-rénovation**

432 500 logements sociaux étaient recensés au 1^{er} janvier 2018 dans le Grand Est (*source : SDES, RPLS au 1er janvier 2018 incluant les logements non conventionnés des SEM*). 54% des logements recensés datent d'avant 1975.

64% des logements sociaux rénovés ont atteint le **niveau BBC-Rénovation**.

Environ **225 M€** de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc social**.

Les rénovations des logements sociaux ont généré près de **225 millions d'€** de travaux. Le coût moyen des travaux est de **42 400€/logement**, soit en moyenne **5 317€** de plus par logement en comparaison à 2017.

Les principaux **dispositifs d'aide** disponibles pour la rénovation énergétique du parc social :

L'Eco-PLS : il s'agit d'un prêt à taux bonifié distribué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). L'objectif principal est de réhabiliter les logements sociaux les plus énergivores pour diminuer les charges énergétiques des locataires.

Climaxion : le montant de l'aide s'élève entre 2 500 et 4 500€ par logement rénové, pour des logements non éligibles au FEDER. Les opérations sont éligibles selon plusieurs critères : <http://www.climaxion.fr/aides.financieres>

FEDER : les travaux de rénovation énergétique des logements sociaux sont éligibles au Fonds Européen de Développement Régional. Les opérations doivent être structurantes, regroupant un nombre significatif de logements et la rénovation doit viser une performance énergétique exemplaire.



Les retombées économiques de la rénovation énergétique

On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de bouquets d'actions ou d'actions seules portant sur les postes énergétiques (toiture, murs, ouvertures, chauffage, eau chaude sanitaire) afin de mesurer l'impact de l'amélioration énergétique sur l'activité des entreprises. **Tous les montants ci-dessous sont Hors Taxes.**

Chiffre d'affaires HT 2018

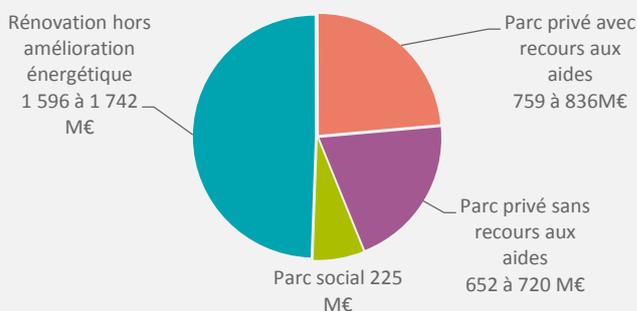
3 378 millions d'€

pour la rénovation (énergétique et autre) du logement dans le Grand Est

Source : CERC Grand Est – méthode Comptes de production du Réseau des CERC

Volume de montant de travaux pour l'amélioration énergétique des logements

Source : Estimations CERC Grand Est



Part de marché de la rénovation énergétique du **logement privé**

42 à 46 %

Dont part de marché de la rénovation énergétique avec recours aux aides

22 à 25 %

Dont part de marché de la rénovation énergétique sans recours aux aides

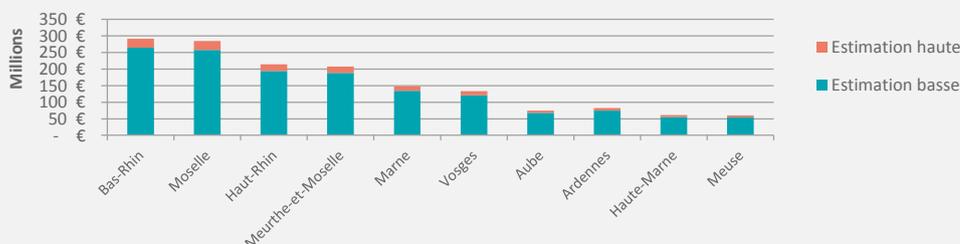
19 à 21 %

Part de marché de la rénovation énergétique du **logement social**

7 %

Estimation du chiffre d'affaires généré par les rénovations énergétiques par département

Source : Estimation CERC Grand Est



* Le postulat de départ est le suivant : la part des rénovations effectuées sans aide est la même que celles effectuées avec aide(s).

1 411 à 1 557 M€ de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc privé** ont été réalisés en 2018 dans le Grand Est, avec ou sans aide.

Il s'agit d'actions ayant potentiellement eu un impact sur la consommation énergétique du logement, que ce soit dans le cadre d'un bouquet d'actions ou d'une action seule.

Les travaux concernés portent sur les postes d'isolation (murs, toitures et ouvertures) ou les changements d'équipement (chauffage ou eau chaude sanitaire).

Ce montant total de travaux représente **42 à 46% du chiffre d'affaires entretien-rénovation de logement** des entreprises du Grand Est.

Le montant des travaux énergétiques réalisés par des ménages qui n'ont pas eu recours aux dispositifs d'aide s'élève entre **652 à 720M€**.

La rénovation énergétique (logements publics et privés) représente **49 à 53%** de l'ensemble du chiffre d'affaire entretien-rénovation de logements, en 2018.

Note d'information : les estimations des rénovations effectuées sans aide sont à analyser avec prudence car la méthode nécessite encore d'être affinée.



Le crédit d'impôt Un dispositif très sollicité

Source : DGFIP

◆ **122 260 ménages** ont obtenu un CITE en 2018 pour des actions menées en 2017 (+13% en 1 an) hors bouquets de travaux sur 2 ans

◆ **168 508 actions réalisées** avec l'aide du CITE (+15% en 1 an)

◆ **1€ de crédit d'impôt distribué a généré 3,97€ de travaux**

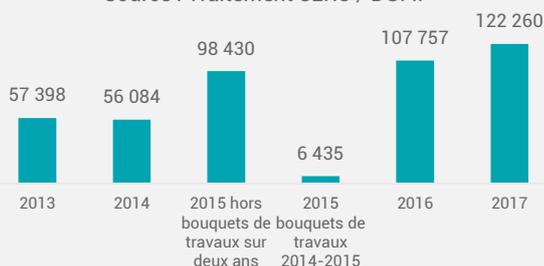
185 M€ de crédit d'impôt distribués

733 M€ de travaux déclarés pour des actions ayant obtenu un CITE

Nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt

Unité : nombre de foyers

Source : Traitement CERC / DGFIP



Montant des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt

Unité : €

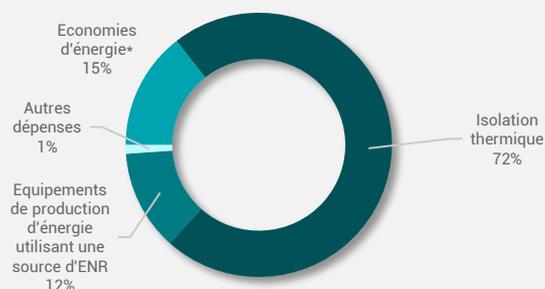
Source : Traitement CERC / DGFIP



Répartition des actions menées en 2017 (et déclarées en 2018) par les ménages

Unité : nombre d'actions réalisées

Source : Traitement CERC / DGFIP



*Economies d'énergie : chaudières à condensation, à micro-cogénération gaz, à haute performance énergétique, appareils de régulation de chauffage

643 361 actions réalisées grâce au crédit d'impôt depuis 2013

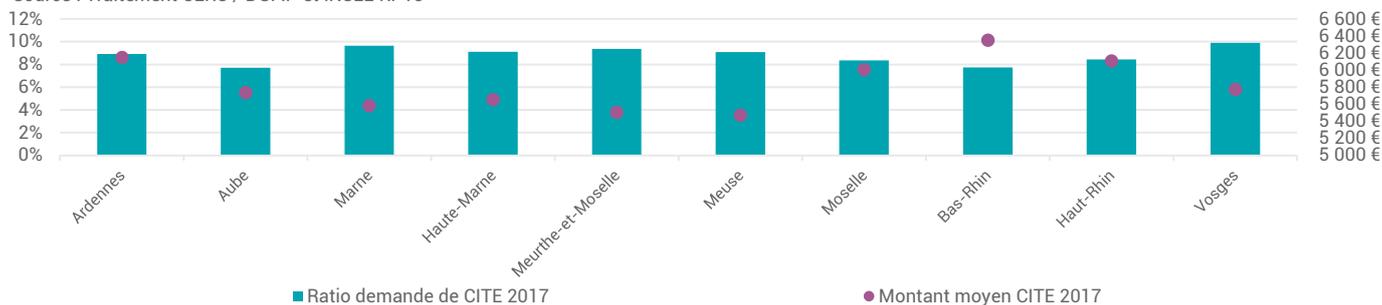
Pour un montant de 2 859 M€ de travaux

122 260 ménages du Grand Est ont bénéficié du CITE en 2018 pour des actions réalisées en 2017, soit 13% de plus qu'en 2016. Ces ménages ont réalisé plus de 168 500 actions (+15% en 1 an) générant un montant de travaux de 733 M€ (+17% en 1 an).

L'isolation thermique représente, comme les années précédentes, la part majoritaire des actions menées par les ménages. Le montant moyen des dépenses par ménage dans le Grand Est est de 5 993€ (+5% en 1 an), allant de 5 470€ (-2% en 1 an) dans la Meuse à 6 350€ (+2% en 1 an) dans le Bas-Rhin. Dans les Ardennes, les dépenses ont progressé de 19%, dans l'Aube de 9% et en Moselle de 4%.

Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt et montant moyen des dépenses réalisées selon les départements en Grand Est

Unité : % de propriétaires occupants ; montant en €
Source : Traitement CERC / DGFIP et INSEE RP15



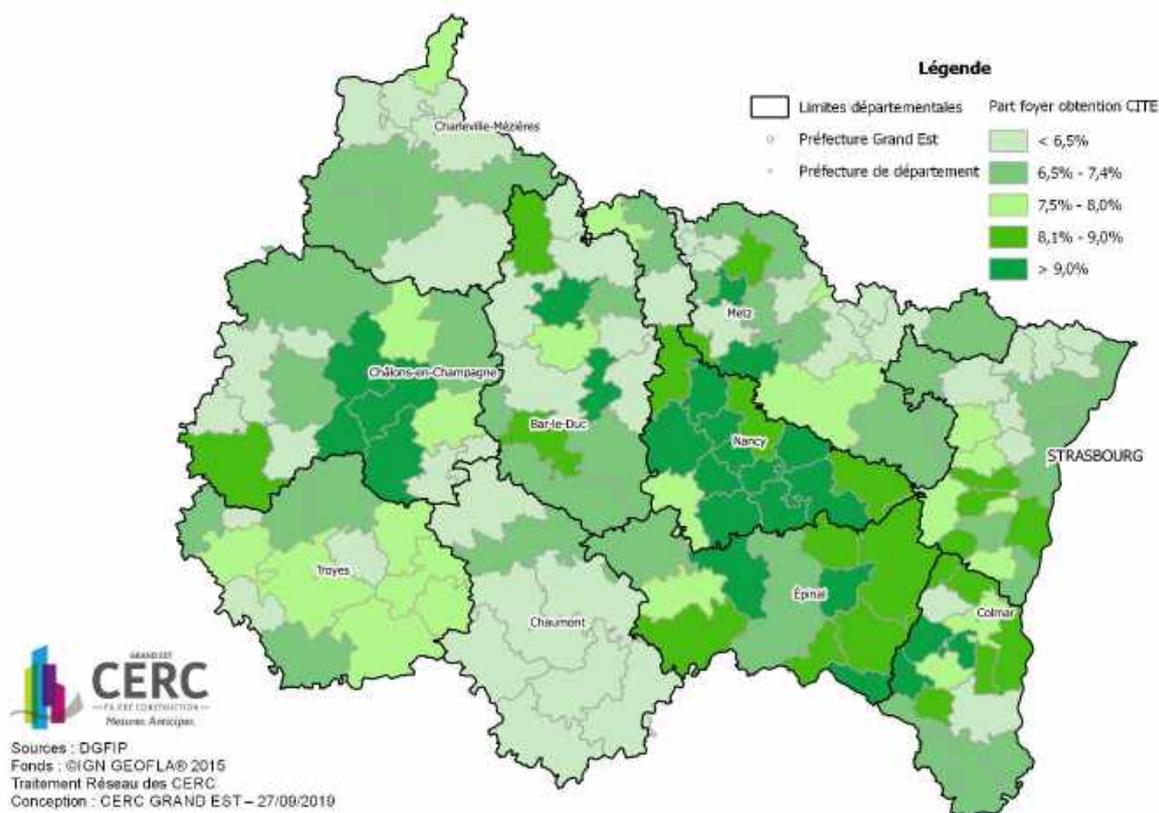


Le crédit d'impôt Un dispositif très sollicité

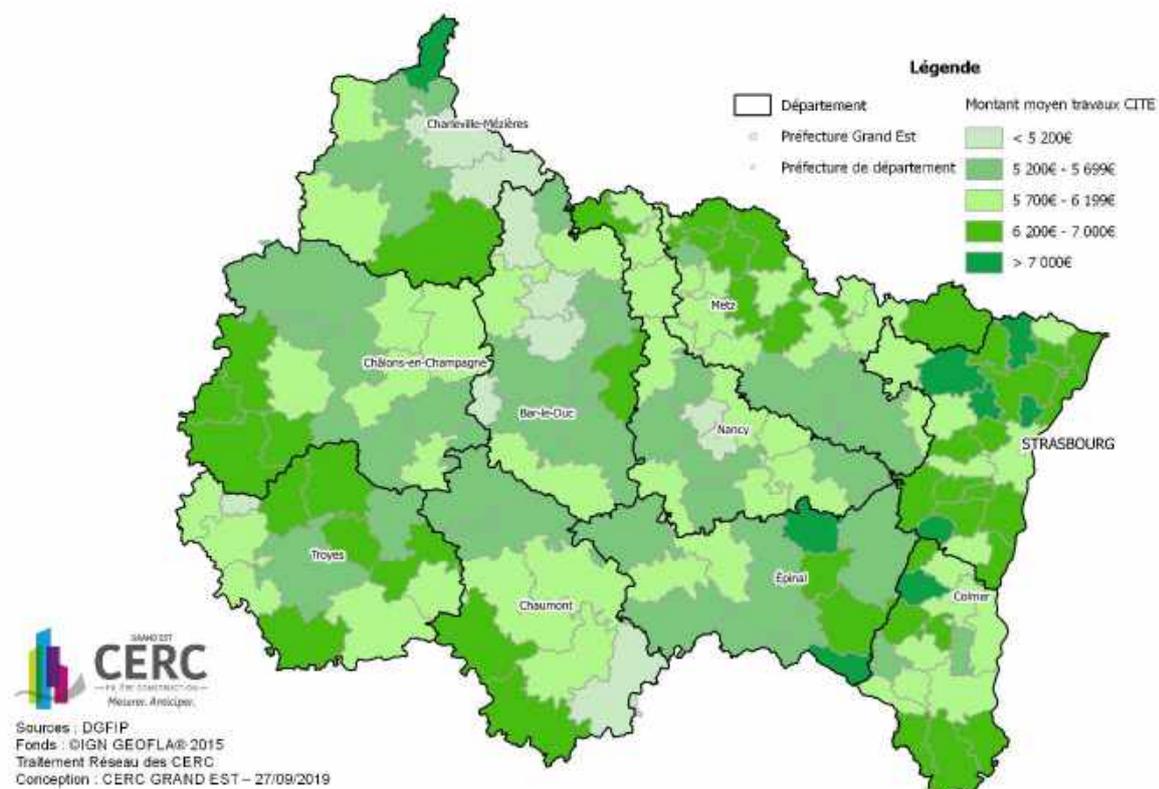
Source : DGFIP

Part des propriétaires occupants ayant obtenu un CITE en 2018 pour des travaux réalisés en 2017, par EPCI

Traitement CERC / Source : DGFIP



Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant obtenu un CITE pour des travaux effectués en 2017, par EPCI



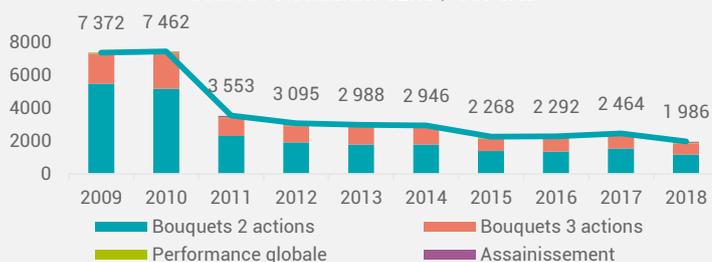


L'éco-PTZ Cible une rénovation plus globale

Source : SGFGAS

- ◆ 1 986 logements rénovés en 2018 grâce à l'Eco-PTZ (-19% en 1 an)
 - dont 73% d'avant 1974
 - dont 92% pour des propriétaires

Evolution de la distribution d'éco-PTZ en Grand Est
Unité : nombre de logements
Source : Traitement CERC / SGFGAS



- ◆ En moyenne 1€ d'éco-PTZ distribué génère 1,38€ de travaux

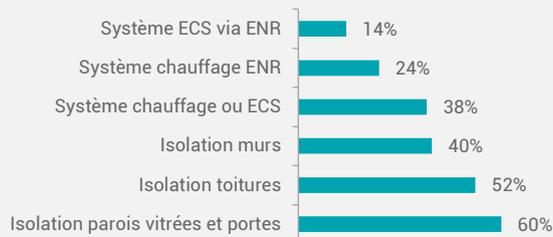
38,1 M€ d'éco-PTZ distribués

52,5 M€ de travaux déclarés pour des actions ayant obtenu un Eco-PTZ

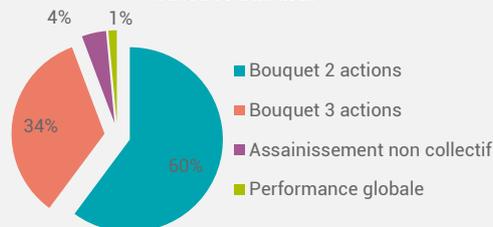
29 054 éco-PTZ depuis 2010

Pour un montant de 680 M€ de travaux

Fréquence de travaux réalisés dans les bouquets de travaux
Source : SGFGAS



Répartition des éco-PTZ distribués par type de travaux réalisés
Source : SGFGAS

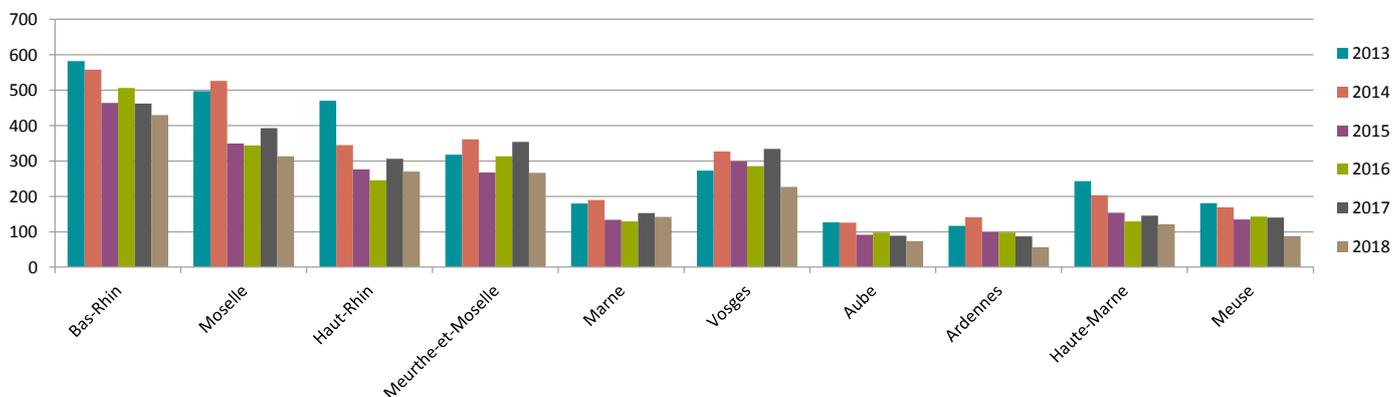


Le nombre d'Eco-PTZ délivrés dans le Grand Est diminue de 19% en 2018 par rapport à 2017, avec 1 986 Eco-PTZ distribués. Le nombre de bouquets 2 actions est réduit de 23%, les bouquets de 3 actions de 20%. A l'inverse, le nombre d'Eco-PTZ concernant l'assainissement non collectif a fortement augmenté (+140%).

Les travaux principalement réalisés concernent l'isolation des parois vitrées et des portes et l'isolation des toitures.

Nombre d'Eco-PTZ octroyés par départements

Source : SGFGAS



Tous les départements du Grand Est notent une diminution du nombre d'Eco-PTZ dont 3 départements avec des réductions supérieures à 30% : la Meuse (-37%), les Ardennes (-36%) et les Vosges (-32%).

La part d'Eco-PTZ octroyés dans le Bas-Rhin sur le total des Eco-PTZ distribués dans le Grand Est est de 22%. Elle est de 3% dans les Ardennes.



Le programme « Habiter Mieux » Cible les propriétaires modestes et très modestes

Source : ANAH / DREAL Grand Est

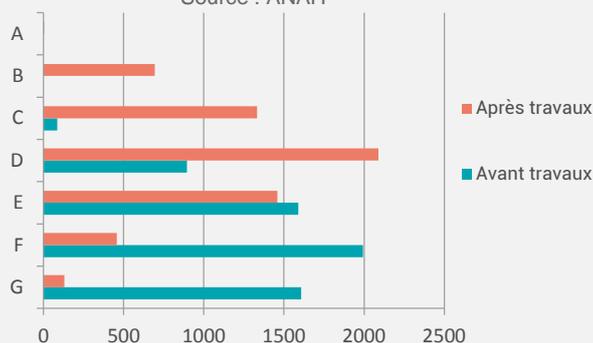
◆ **6 815 logements** engagés dans le programme « Habiter Mieux » en 2018 (+11% en 1 an)

◆ **139 M€** de travaux réalisés (+8% en 1 an)

◆ **Montant des travaux : 20 365€/logement** en moyenne
→ dont **56 513€/logement** en moyenne pour les propriétaires bailleurs
→ dont **18 323€/logement** en moyenne pour les propriétaires occupants

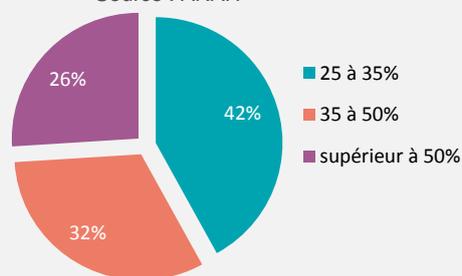
Répartition des logements par étiquette énergétique, avant et après travaux

Source : ANAH



Répartition des logements du programme "Habiter Mieux" par gain énergétique réalisé grâce aux travaux

Source : ANAH



36 473 logements concernés depuis 2011

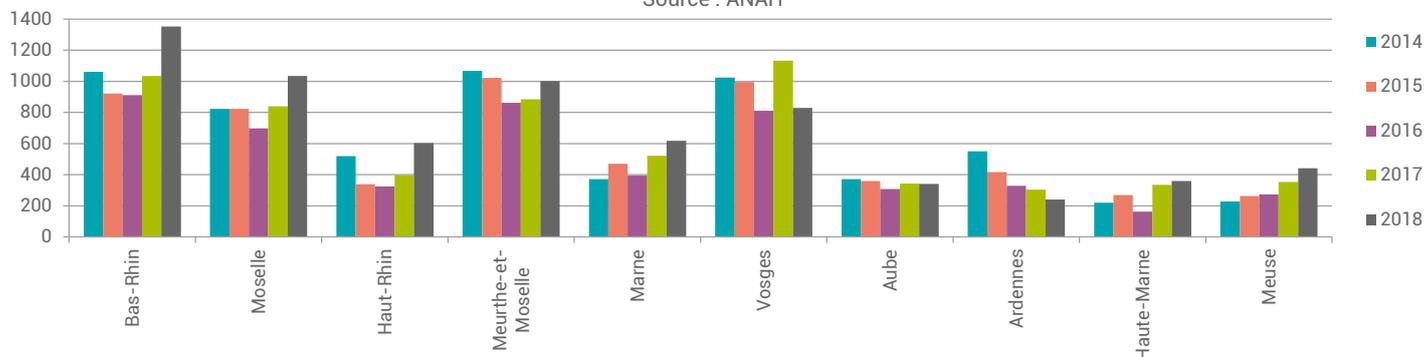
Pour un montant de 769 M€ de travaux

La prime « Habiter Mieux » a été délivrée à 6 815 logements en 2018, permettant la réalisation de 139 M€ de travaux. Les étiquettes énergétiques avant travaux allaient de C à G, avec une majorité de logements en étiquette E, F et G. Après travaux, la performance énergétique des logements augmente, même si certains, très énergivores, restent en étiquette G. La part des logements dont les étiquettes énergétiques sont A, B, C ou D est de 16% avant travaux et passe à 67% après travaux.

Le montant moyen des travaux est supérieur pour les propriétaires bailleurs par rapport aux propriétaires occupants de 38 190€/logement.

Evolution du nombre de logements concernés par le programme "Habiter Mieux" de l'ANAH, par département

Source : ANAH



20% des logements ayant bénéficié du programme « Habiter Mieux » sont situés sur le département du Bas-Rhin (+3 points par rapport à 2017), 15% en Moselle et Meurthe-et-Moselle (+1 point).

La part des logements sur le territoire des Vosges a nettement diminué : -6 points.



Les Certificats d'Économies d'Énergie

Source : DREAL Grand Est

Le dispositif de **Certificats d'Économies d'Énergie¹ (CEE)** repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergies appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobile). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Les certificats d'économies d'énergie ont connu un fort bond de distribution en 2018 par rapport à 2017 : **37 041 GWh cumac** (cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit) ont été délivrés dans le Grand Est, soit 125% de plus qu'en 2017. 78% des délivrances concernent des « CEE Précarité² » et 22% des « CEE Classique ».

Au niveau du CEE Classique, 27% (-14 points en 1 an) ont été consacrés à des travaux d'enveloppe, contre 47% (-41 points) au niveau du CEE Précarité, et 61% (+20 points) pour l'équipement des bâtiments contre 48% (+42 points) pour le CEE Précarité.

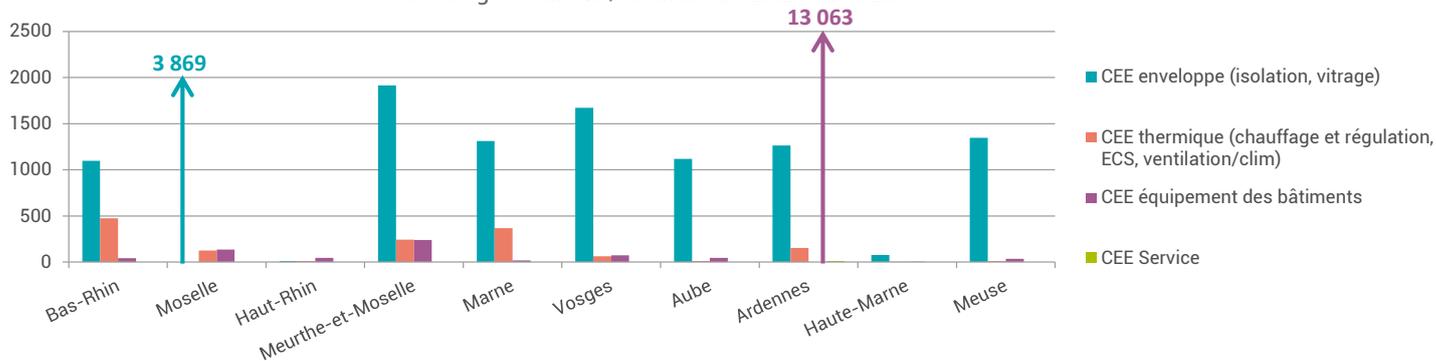
CEE accordés dans le secteur du bâtiment résidentiel En 2018	Grand Est	Evolution 18/17
Volume CEE Classique en GWh cumac	8 186	+136%
Volume CEE Précarité en GWh cumac	28 855	+123%
TOTAL	37 041	+125%

49% des CEE sont délivrés dans les Ardennes, département où les « CEE équipement des bâtiments » sont importants (69% des « CEE Classique équipement des bâtiments » du Grand Est et 95% des « CEE Précarité équipement des bâtiments »). La Moselle représente 13% des CEE délivrés dans le Grand Est.

La Haute-Marne est le département ayant octroyé le moins de CEE.

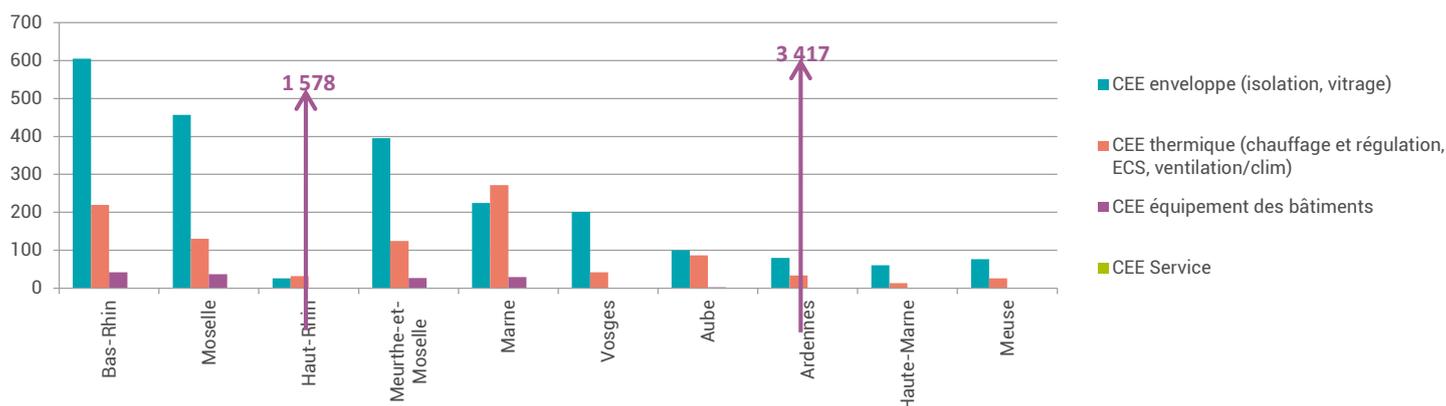
Répartition des CEE Précarité délivrés par secteur dans le bâtiment résidentiel

Unité : gWh cumac / Source : DREAL Grand Est



Répartition des CEE Classique délivrés par secteur dans le bâtiment résidentiel

Unité : gWh cumac / Source : DREAL Grand Est



¹. Pour en savoir plus sur le dispositif CEE : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie#>

². Le CEE précarité bénéficie exclusivement aux ménages modestes et très modestes (au sens de l'ANAH). Les opérations sont bonifiées (multiplication par 2 des CEE attribués)



Les Eco-PLS

Source : Caisse des dépôts et des consignations

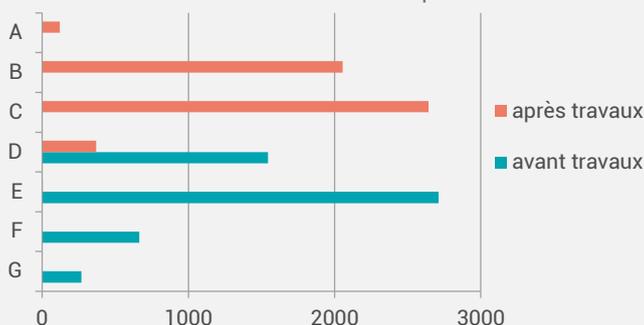
◆ **5 309 logements sociaux rénovés en 2018** grâce à l'Eco-PLS (+27% en 1 an)

◆ **225 M€ de travaux réalisés** (+46% en 1 an)

◆ **Montant des travaux : 42 384€/logement en moyenne**

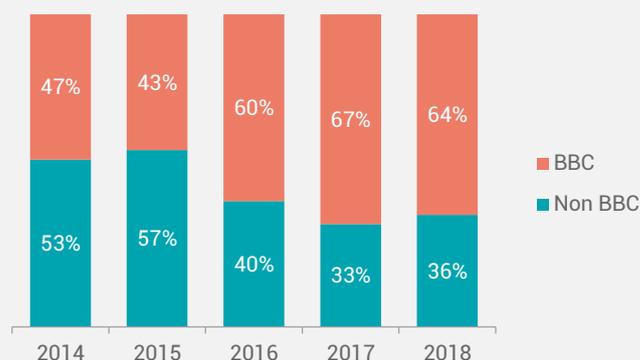
Répartition des logements par étiquette énergétique, avant et après travaux

Source : Caisse des dépôts



Part des rénovations selon leur atteinte énergétique (BBC ou non BBC)

Source : Caisse des dépôts



5 309 logements sociaux ont été rénovés en 2018 grâce à l'Eco-PLS, soit 27% de plus qu'en 2017. Le montant généré par ces rénovations a bien augmenté par rapport à l'année passée, de 46%, avec 225 M€ de travaux réalisés.

Les rénovations ont permis aux logements d'atteindre des étiquettes énergétiques plus performantes, notamment B et C, alors que les étiquettes allaient de D à G avant travaux.

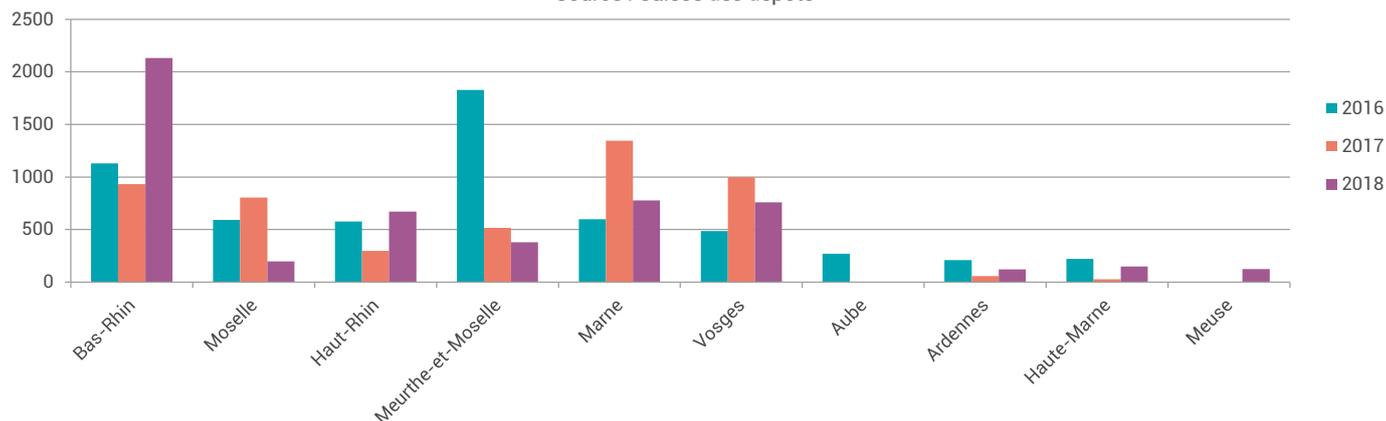
La part des logements ayant atteint le niveau BBC-Rénovation a légèrement baissé par rapport à 2017, de 3 points, mais est toujours supérieure aux années précédentes.

Par département, les évolutions 2018/2017 peuvent être très prononcées :

- Le nombre d'Eco-PLS a quintuplé en Haute-Marne après une année de forte baisse,
- Le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et les Ardennes notent également de belles augmentations
- Après 2 années sans Eco-PLS, la Meuse enregistre près de 130 dossiers,
- A l'inverse, l'Aube connaît sa 2^{ème} année consécutive sans dossier validé,
- Les autres départements constatent des diminutions du nombre d'Eco-PLS.

Répartition des Eco-PLS par département

Source : Caisse des dépôts





Les points d'entrée pour les particuliers : Le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique)

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel

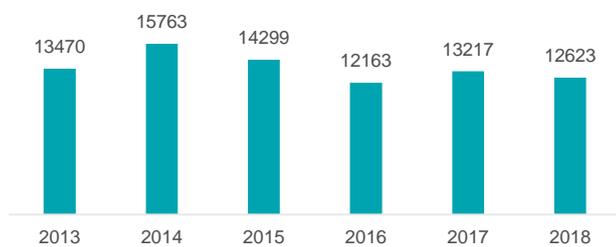


Le réseau **FAIRE** (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) :
Le « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat représente près de 400 espaces conseils. Ils sont mis en place par l'ADEME, l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) et les collectivités, afin de répondre aux questions des citoyens concernant la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables. L'ensemble de ces conseillers deviennent aujourd'hui des « conseillers FAIRE » pour faciliter leur identification et rendre plus lisible ce « service public de la rénovation ». Des conseillers Faire sont présents dans différentes structures : Espaces Infos Énergie, DDT, Collectivités, ADIL.
Pour plus d'information : www.faire.fr

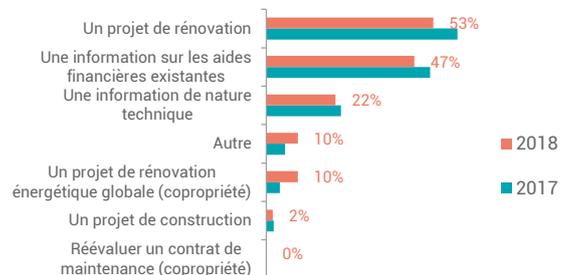
1) Les Espaces Info Energie

12 623 ménages ont pris conseil auprès des EIE en 2018, soit 4% de moins qu'en 2017. Plus de la moitié des ménages (56%) ont contacté un EIE du territoire lorrain, 30% du territoire alsacien et 14% du territoire champenois. Les ménages ont contacté un EIE pour un projet de rénovation (53% des demandes) ou pour bénéficier d'une information sur les aides financières existantes (47% des demandes). Les demandes sur les aides financières portaient principalement sur le CITE et les CEE. Les ménages ayant réalisé des travaux ont déclaré avoir obtenu un CITE et bénéficié de la TVA à 5,5%. Suite au contact avec les EIE, 67% des ménages ont effectué des travaux lourds et plus de 14% des travaux légers. A l'inverse, plus de 20% n'ont réalisé aucune action. 25% des ménages ayant réalisé des travaux en lien avec l'énergie ont dépensé entre 20 000 et 49 999€ et 4% plus de 100 000€.

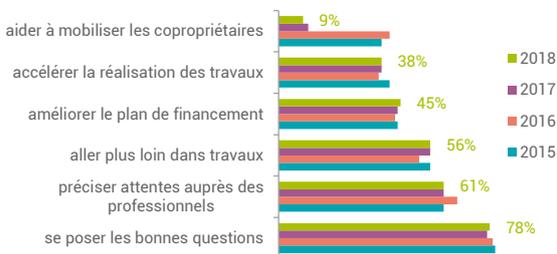
Nombre de personnes ayant consulté un EIE dans le Grand Est
Source : ADEME Grand Est



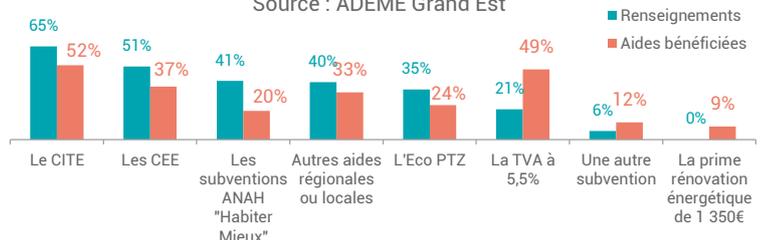
Quel était l'objet de votre demande auprès de l'EIE ?
Source : ADEME Grand Est



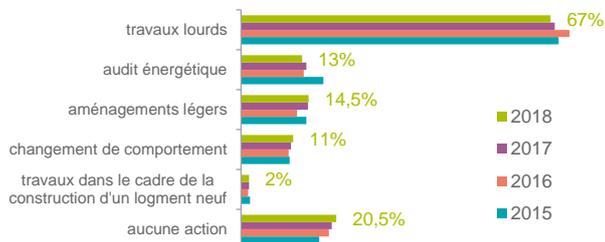
Le conseil apporté par l'EIE a permis aux ménages de :
Source : ADEME Grand Est



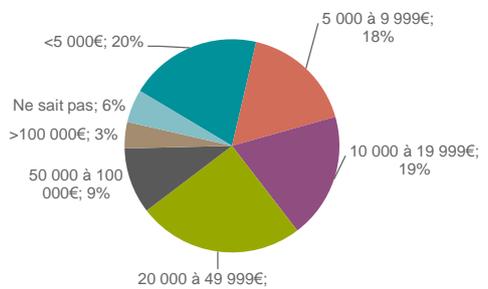
A propos de quel(s) type(s) d'aide vous êtes-vous renseigné(e) ?
Source : ADEME Grand Est



Suite au contact avec les EIE, les ménages ont effectué :
Source : ADEME Grand Est



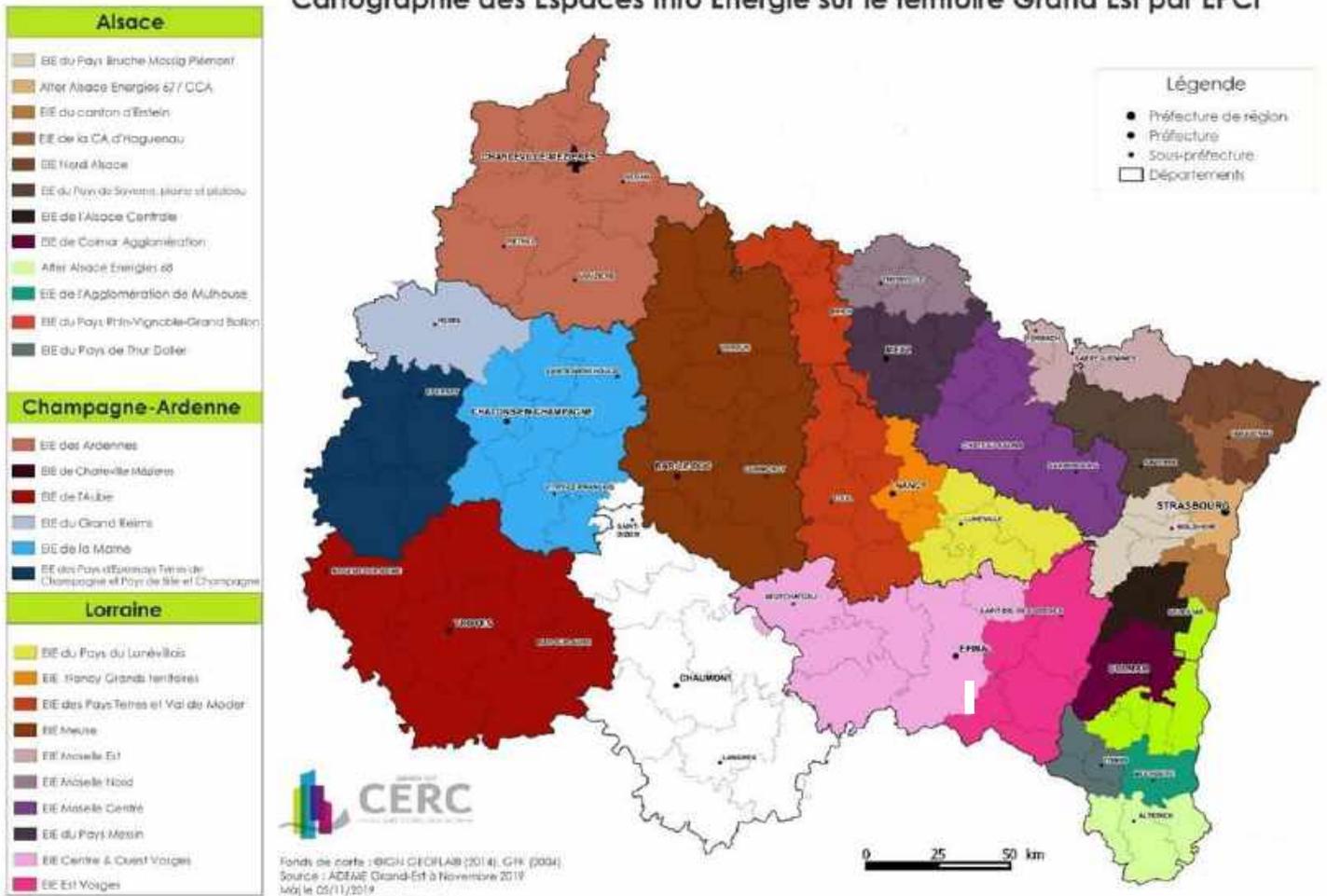
Fourchette du montant global des travaux engagés pour la réalisation des aménagements relatifs à l'énergie
Source : ADEME Grand Est





Les points d'entrée pour les particuliers : Le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique)

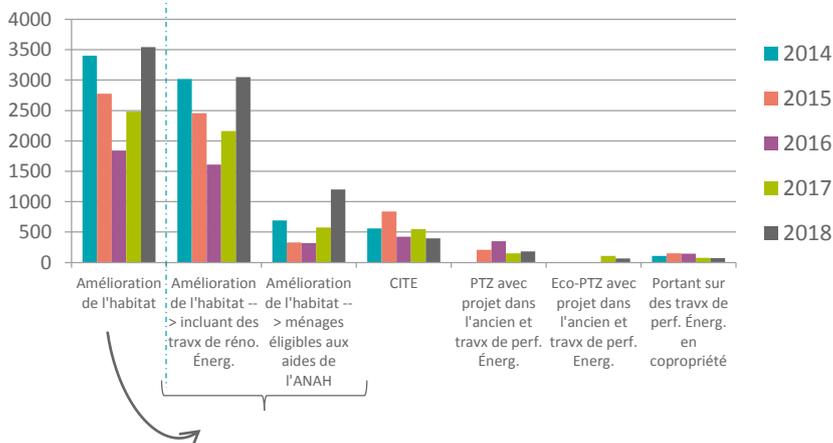
Cartographie des Espaces Info Energie sur le territoire Grand Est par EPCI



2) Les ADIL

Répartition des consultations ADIL par type de demandes

Source : ADIL 08, 10, 54, 57, 67, 68



Les ADIL assurent toutes un rôle de premier niveau d'information sur les dispositifs de soutien à la rénovation (logement individuel ou copropriétés). Dans certains cas, en fonction des contextes locaux, elles assurent des missions complémentaires (ANAH, EIE...)

3 544 sollicitations portaient sur l'amélioration de l'habitat en 2018, contre 2 484 en 2017, soit une hausse de 42,7%.

La part des consultations relatives à l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble des consultations des ADIL est passée de 4,9% à 6,9%.

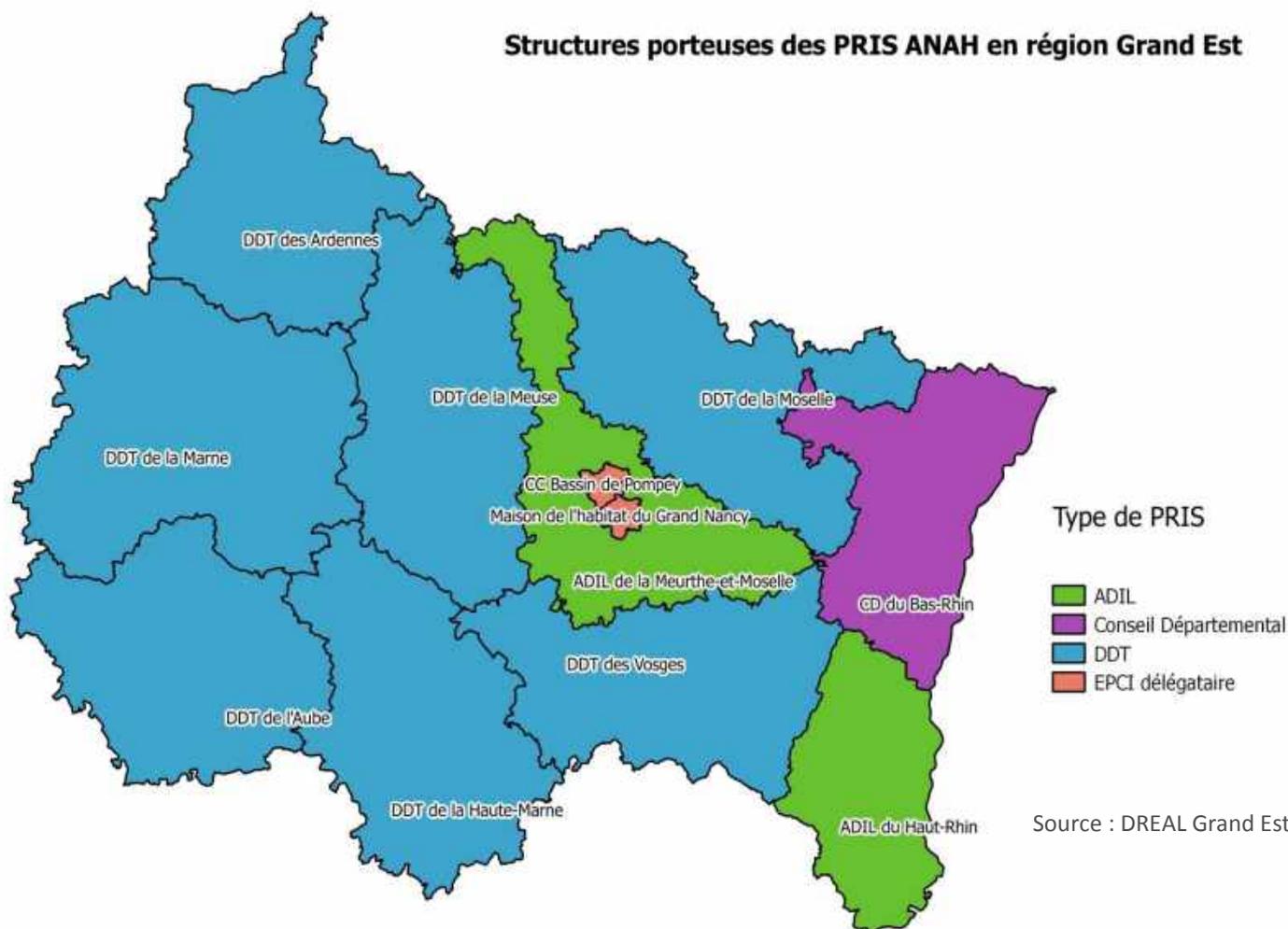
Cette augmentation concerne tout le réseau des ADIL, avec des hausses plus marquées pour les ADIL qui assurent le rôle de conseil EIE et/ou ANAH.



Les points d'entrée pour les particuliers : Le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique)

3) L'ANAH

Structures porteuses des PRIS ANAH en région Grand Est



"La carte ci-dessus présente les structures identifiées pour l'accueil du public potentiellement éligible aux aides de l'Anah par le site www.faire.fr. Les ménages éligibles sont généralement orientés vers une structure d'accompagnement (opérateur Anah) pour le montage des dossiers d'aide.

L'instruction des dossiers d'aide de l'Anah est ensuite effectuée par la délégation locale de l'Anah compétente. Cette délégation est selon le cas la direction départementale des territoires ou une collectivité délégataire des aides à la pierre. En région Grand Est, les collectivités délégataires compétentes pour l'instruction des aides de l'Anah sont : l'Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, la communauté urbaine du Grand Reims, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la Métropole du Grand Nancy, la communauté des communes du bassin de Pompey, et les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et du Bas-Rhin."



Avec le soutien de



La rénovation énergétique performante :

Dans le Grand Est, de nombreux territoires se sont engagés dans une démarche volontaire de structuration de l'offre de rénovation énergétique performante de l'habitat.

Cela se concrétise par la mise en œuvre de services à la population dont les principaux sont :

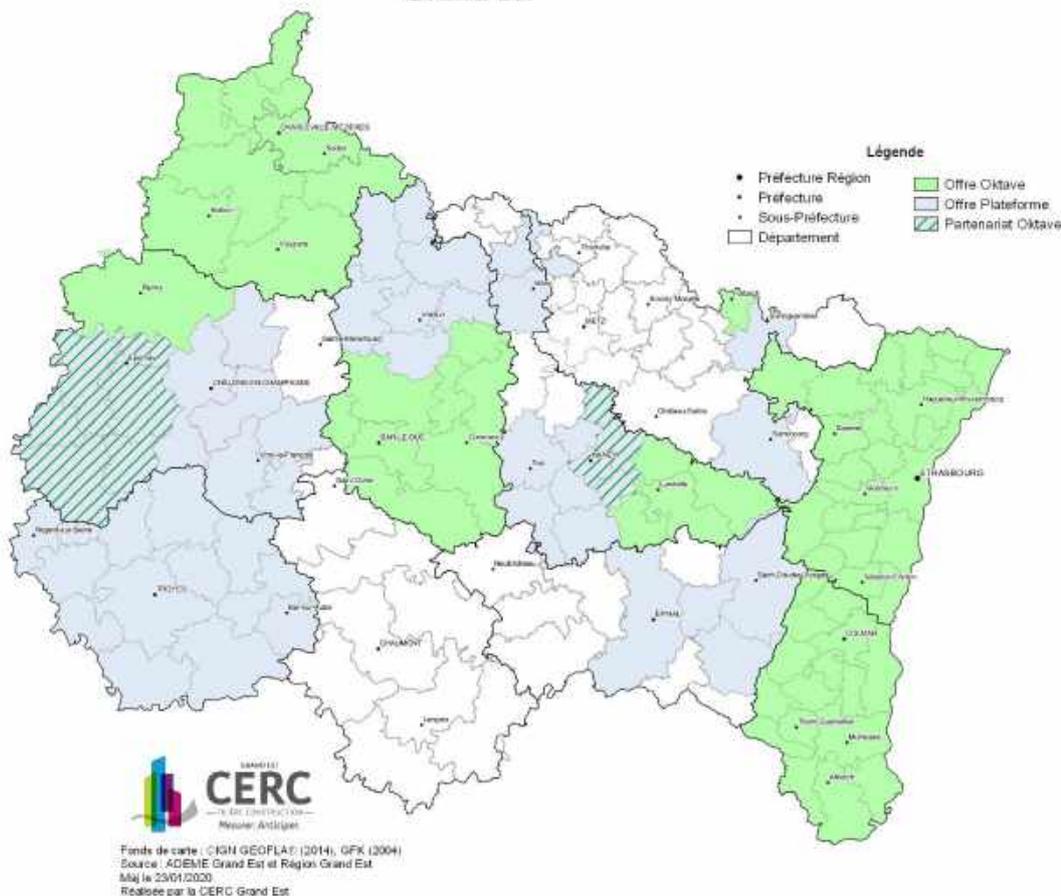
- L'accompagnement des ménages dans la définition de leurs besoins en rénovation énergétique ;
- La mise en relation avec des professionnels en capacité de répondre aux besoins définis ;
- L'aide à l'optimisation du plan de financement et à la mobilisation des aides.

Les conseillers FAIRE (contacts sur [blanc]) constituent la porte d'entrée aux questions « énergie » du grand public.



Depuis sa création en juillet 2018, la SEM Oktave propose aux territoires mettant en œuvre un service à la population de compléter leurs actions grâce aux outils de tiers financement et son positionnement en maîtrise d'œuvre : Avance des aides ; valorisation des Certificat d'Economie d'Energie (CEE) ; partenariat bancaire ; accompagnement technique.

Offre d'accompagnement des particuliers à la rénovation performante de l'habitat en région Grand Est



Un partenariat innovant entre la Maison de l'Habitat du Pays d' Epernay Terres de Champagne et du Pays Brie-Champagne et la SEM Oktave

Située à Epernay, la Maison de l'Habitat du Pays d'Epernay Terres de Champagne et du Pays de Brie et Champagne couvre un territoire de 215 communes et s'adresse à toute personne recherchant des informations sur l'habitat. Elle propose ainsi des services d'accompagnement des particuliers dans la rénovation performante de leur habitat. En 2019, elle a signé une convention avec la SEM Oktave permettant de compléter son offre de services sur le volet financier (avances des aides, valorisation des CEE, partenariat bancaire).

Ce partenariat illustre la volonté de la Région Grand Est, actionnaire principal de la SEM Oktave, d'adapter le déploiement du service régional Oktave aux dynamiques et spécificités locales.



L'accompagnement des copropriétés :

Cartographie des POPAC / VOC du Grand Est

Dispositifs et programmes d'accompagnement en 2017

Légende

Dispositifs de veille et observation

POPAC

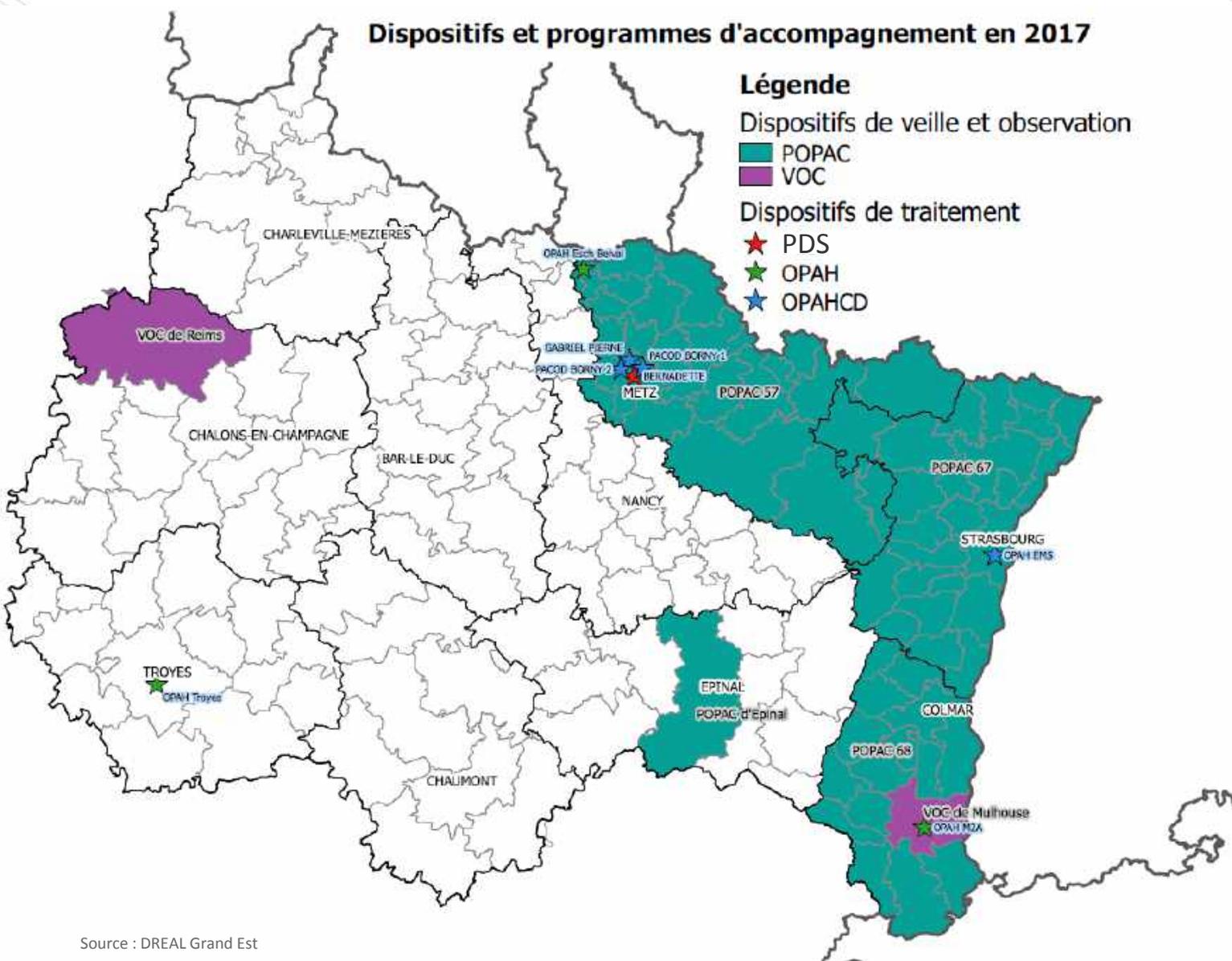
VOC

Dispositifs de traitement

★ PDS

★ OPAH

★ OPAHCD



POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété
VOC : Veille d'Observation des Copropriétés

PDS : Plan de Sauvegarde

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAHCD : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété en Difficulté



L'accompagnement des copropriétés :



L'accompagnement des ADIL

Depuis 2 ans, le nombre de consultations ADIL pour des copropriétés augmente. Avec 535 consultations en 2018, l'augmentation entre 2017 et 2018 est de 20%. 20% des consultations ont concerné des travaux de rénovation énergétique.

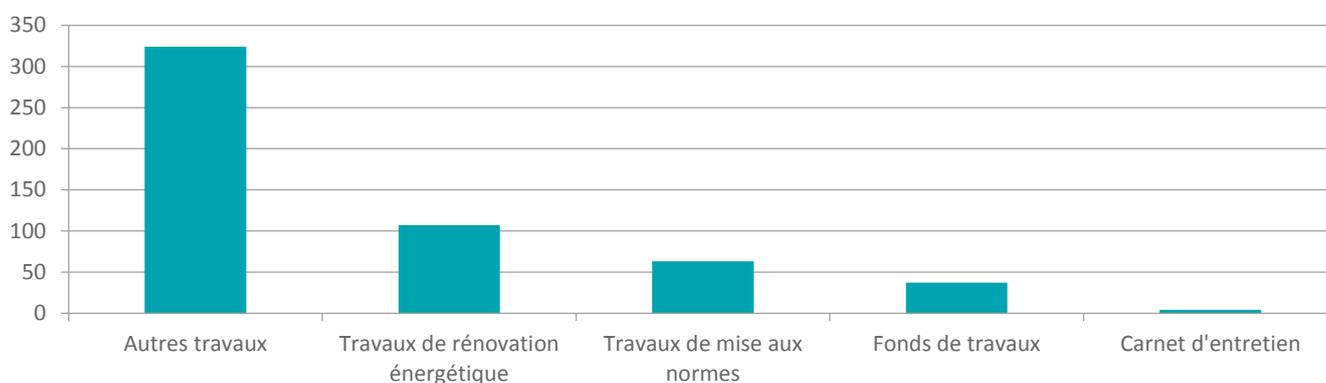
Le thème de la copropriété représente 7% des consultations des ADIL.

Il est important de rappeler que des consultations sont nécessaires et indispensables pour amorcer une démarche de rénovation (recouvrement des impayés, bon fonctionnement des instances de la copropriété, bonne relation avec le syndic). Il faut donc voir l'impact des conseils des ADIL au-delà du nombre de consultations « travaux ».

L'item « Carnet d'entretien » reprend toutes les questions concernant le carnet d'entretien que doit posséder chaque copropriété, répertoriant les informations techniques sur la maintenance et les travaux effectués.

Répartition des consultations ADIL par type de demandes travaux pour les copropriétés

Source : ADIL 08, 10, 54, 57, 67, 68



Dispositif « Coach Copro »

Pour faciliter le passage à l'acte de travaux de rénovation énergétique en copropriété, L'ADEME et la Région Grand Est ont déployé le dispositif « Coach copro ». Information, conseil, et accompagnement sont assurés via ce dispositif qui s'appuie sur les réseaux des EIE et la FNAIM GE en lien avec les autres acteurs de la copropriété (ADIL, opérateurs ANAH,...)

<https://grandest.coachcopro.com/>



Syndics de copropriété : l'ADEME et la Région Grand Est financent un poste à la FNAIM Grand Est (avec UNIS et SNPI) pour accompagner les copropriétés dans des projets de rénovation. eco.immo.grandest@gmail.com

Une personne est par ailleurs spécifiquement dédiée à l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des copropriétés du territoire de l'Eurométropole, grâce à un partenariat entre l'ADEME, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg.



Les points d'entrée pour les Communes et leurs groupements : Les CEP (Conseils en Energie Partagés)

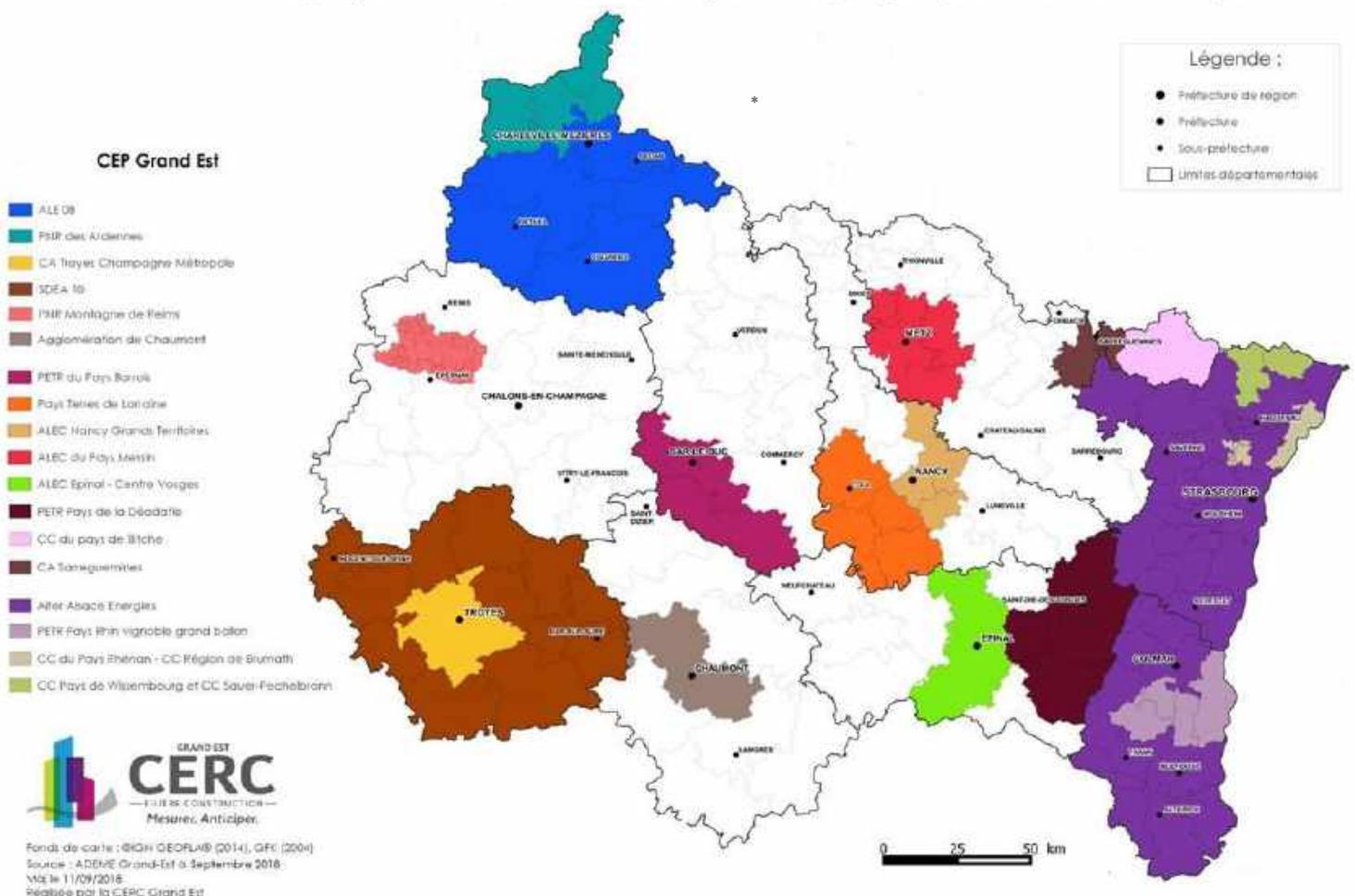


Ce dispositif est réservé aux communes de moins de 10 000 habitants dans le but de mutualiser un service énergie et du Conseil en Energie Partagé.

Le Conseil en Energie Partagé permet :

- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche territoriale
- Le suivi d'une politique énergétique maîtrisée
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme
- Un réseau de professionnels sur l'ensemble du territoire français, animé et outillé par l'ADEME en collaboration avec la Région Grand Est
- Une expertise à coûts partagés, compensés par les économies réalisées
- Un plan d'actions personnalisé
- Un conseil objectif et indépendant

Cartographie des Conseils en Energie Partagés (CEP) dans le Grand-Est par EPCI

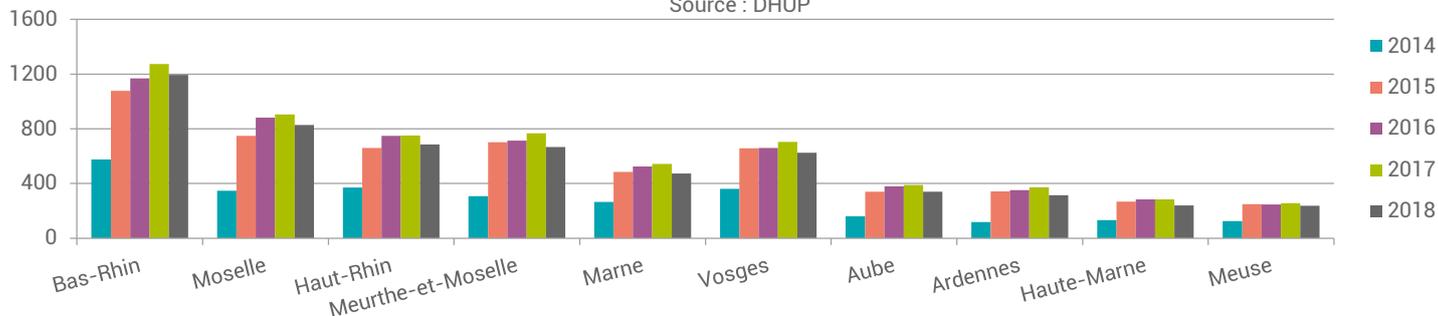




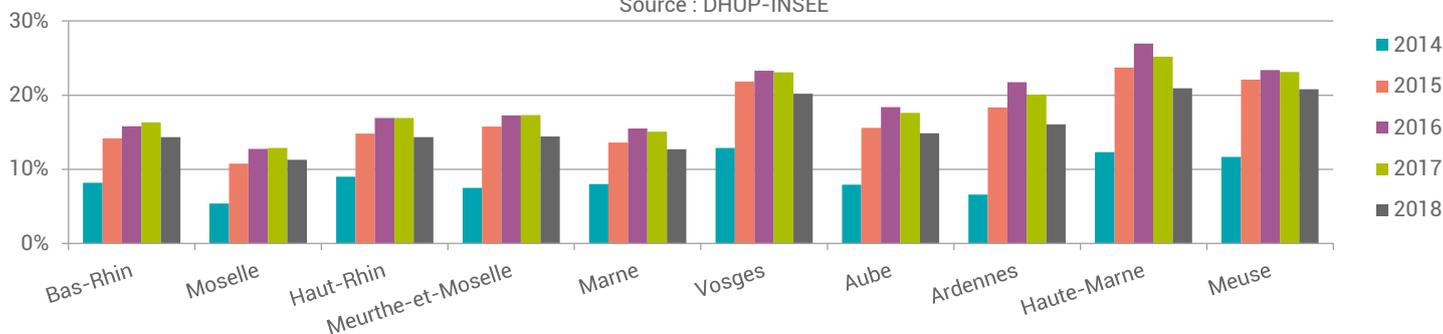
5 606 entreprises ont au moins un signe RGE à fin 2018

Source : CAPEB, CEQUAMI, Certibat, FFB, I-CERT, Qualibat, Qualif'elec, Qualit'ENR, OPQIBI, OPQTECC

Nombre d'entreprises ayant une ou plusieurs mention(s) RGE
Source : DHUP



Part des entreprises RGE sur le nombre total des entreprises de bâtiment
Source : DHUP-INSEE



Après 4 années en hausse, le nombre d'entreprises RGE recule de 10% en 1 an avec 5 606 entreprises ayant au moins un signe RGE dans le Grand Est.

Cette diminution se constate dans tous les départements et notamment dans les Ardennes et la Haute-Marne (-16%). Le Bas-Rhin enregistre la baisse la moins prononcée : -6%.

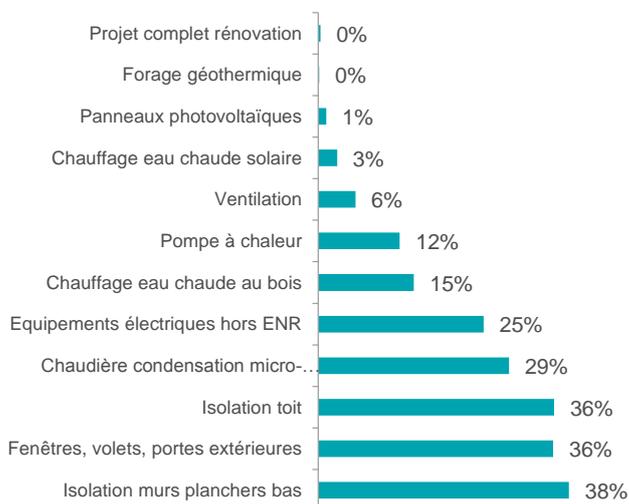
La part des entreprises RGE sur l'ensemble des entreprises du Bâtiment diminue de 2 points entre 2017 et 2018 dans le Grand Est et par département surtout dans les Ardennes et la Haute-Marne (-4 points).

Les signes RGE concernent principalement les travaux d'isolation des murs, plancher bas et toit ainsi que le changement des fenêtres, volets et portes extérieures.

En 2018, 105 bureaux d'études et économistes RGE sont dénombrés soit 4 de plus par rapport à 2017.

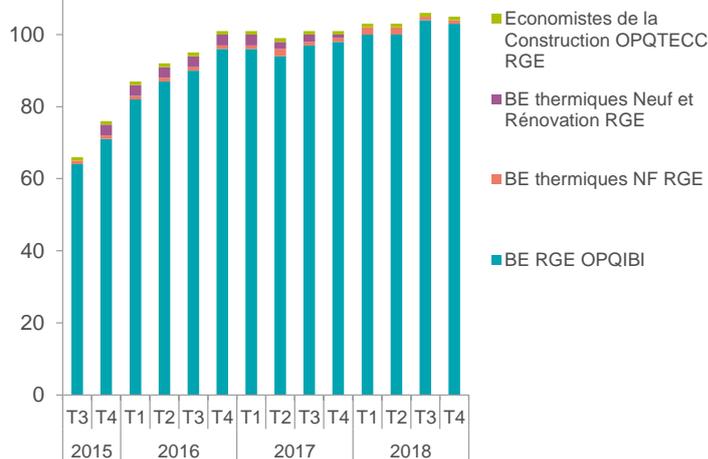
Répartition des domaines de travaux à fin mai 2019

Unité : domaine de travaux
Sources : DHUP



Evolution du nombre de bureaux d'études/économistes RGE en Grand Est

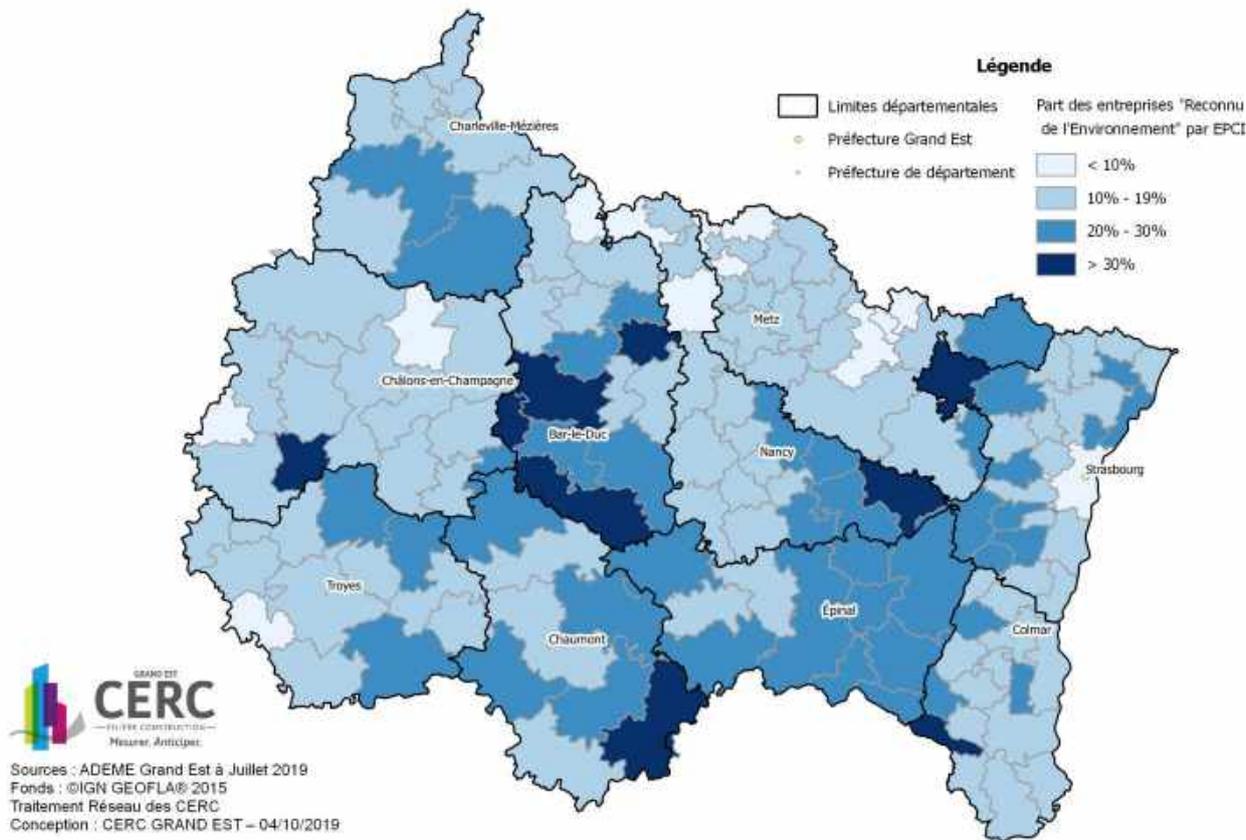
Unité : nombre d'établissements
Source : Traitement CERC / ICERT, Certivea, OPQTECC, OPQIBI





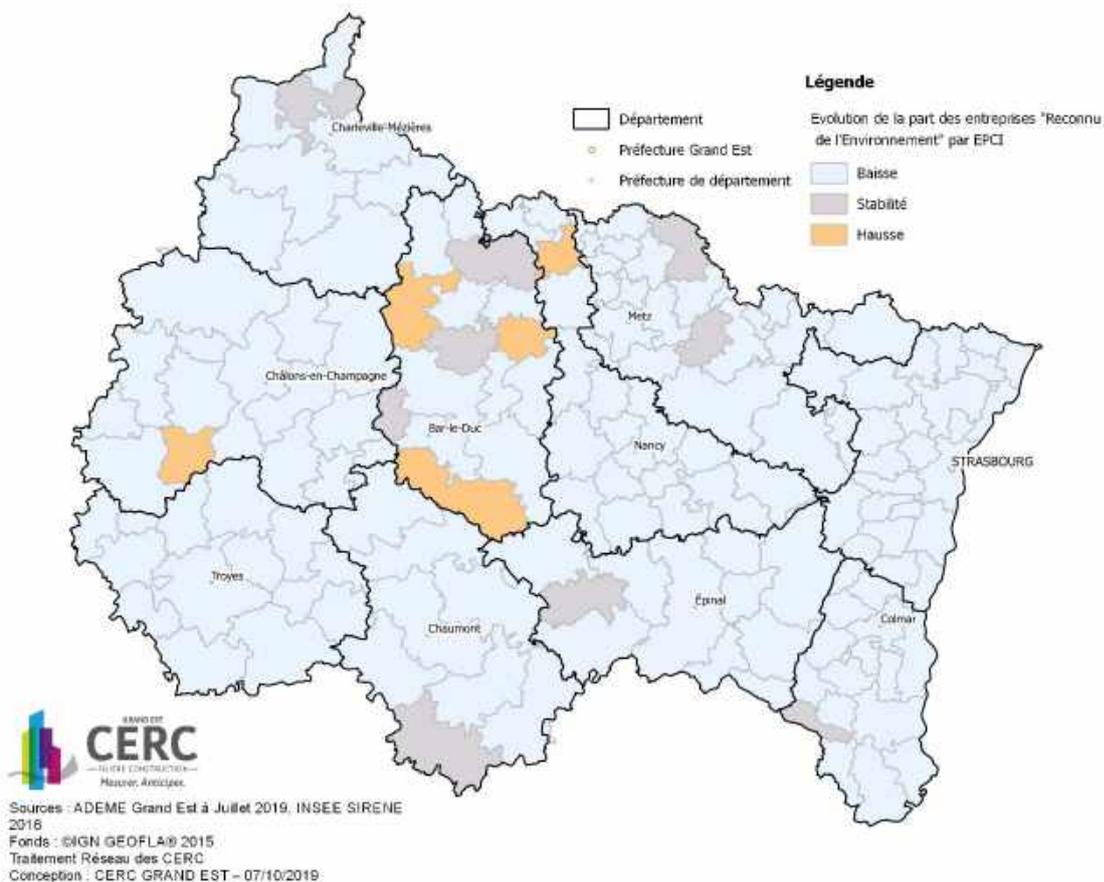
Part des entreprises RGE sur l'ensemble des entreprises du Bâtiment dans le Grand Est par EPCI à Juillet 2019

Source : ADEME Grand Est



Evolution de la part des entreprises RGE sur l'ensemble des entreprises du Bâtiment dans le Grand Est par EPCI entre Juillet 2018 et Juillet 2019

Source : ADEME Grand Est





BBC-effinergie Rénovation

Tandis que le nombre de demandes de labellisation diminue légèrement d'1% en 2018 par rapport à 2017, le nombre de labellisations quant à lui augmente de 20% en 1 an.

2 463 demandes de labellisation ont été enregistrées en 2018 et 1 554 labellisations ont été validées.

32% des labellisations ont été accordées en Meurthe-et-Moselle, 23% dans la Marne.

Evolution du nombre de demandes et de labellisations BBC-Effinergie Rénovation dans le Grand Est

Source : Effinergie



Depuis 2014, le nombre de certifications CERQUAL augmente, avec 2 forts pics en 2016 et en 2018.

4 309 logements rénovés ont obtenu la certification CERQUAL soit 37% de plus qu'en 2017.

35% des logements ont été certifiés dans la Marne, 18% en Meurthe-et-Moselle.

Evolution du nombre de certifications CERQUAL pour des rénovations de logements dans le Grand Est

Source : CERQUAL

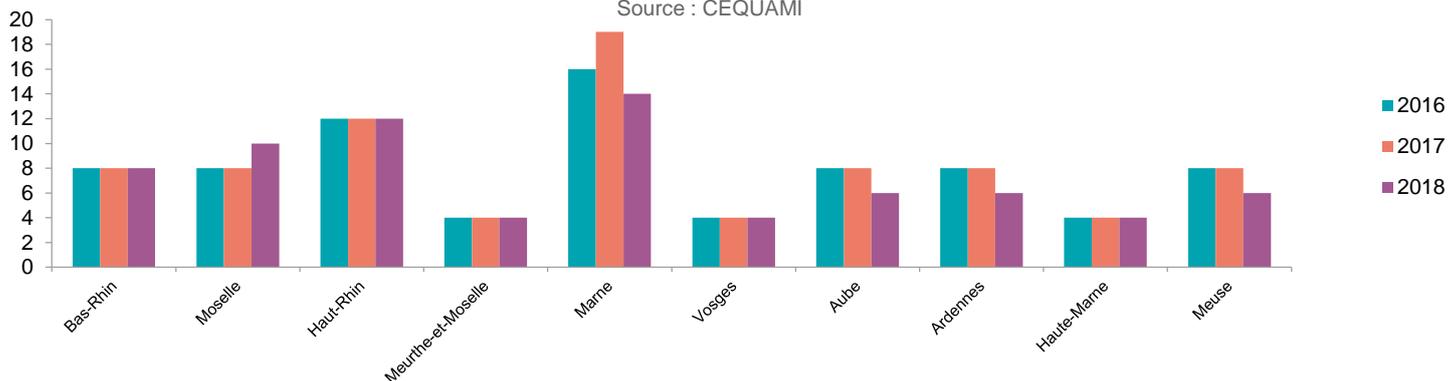


Le nombre de maisons ayant obtenu la certification NF Habitat Maisons Rénovées délivrée par CEQUAMI baisse en 2018 de 9 maisons, soit -11%. 74 maisons ont obtenu la certification, dont 19% dans la Marne et 16% dans le Haut-Rhin.

NF Habitat Maisons rénovées

Répartition du nombre de certifications NF Habitat Maisons Rénovées par département

Source : CEQUAMI



AVEC LA COLLABORATION :



Avec le concours des membres de la CERC Grand Est :



Ainsi que le concours des membres du GIE Réseau des CERC :



Document édité par la CERC Grand Est



Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L.122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L.122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L.122-10 à L.122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

ISSN : 2610-9301